

Séance plénière

Face aux défis du changement climatique, quelles stratégies pour les communes touristiques ?

Mardi 30 septembre 2008

Allocutions d'ouverture

Hugues DU ROURET
Président de l'ACF

Messieurs les Députés, Mesdames et Messieurs les élus de communes touristiques, je suis très heureux de vous accueillir à l'Automobile Club de France et je remercie Madame Leduc d'avoir choisi ce lieu. Quelques problèmes d'accès sont à déplorer du fait de la venue à l'hôtel Crillon du Premier Ministre indien ; nous devons l'accueillir avec beaucoup de respect car il est probable que nous ayons besoin de son aide dans le contexte de crise que nous connaissons et qui, je l'espère, ne touchera pas les communes touristiques.

Quelles sont les raisons de la création de l'Automobile Club ? Beaucoup de Français l'ont oublié, mais l'automobile a été créée en France par le constructeur français Panhard-Levassor en 1892. A la fin du XIX^{ème} siècle, les premiers pionniers se réunissaient Place de la Concorde afin de comparer leurs voitures, alors très artisanales, et de se retrouver pour se rendre au Bois de Boulogne. Trois d'entre eux, le Marquis de Dion et un journaliste en particulier, ont souhaité créer un lieu de réunion et, ces Messieurs, disposant d'une certaine fortune pour développer des voitures expérimentales, ont acheté deux hôtels particuliers pour en faire le Siège de l'Automobile Club de France. Depuis sa création en 1895, l'Automobile Club de France a accompagné le développement de l'industrie automobile en France mais également dans treize autres pays, d'abord principalement européens, puis, en 1902-1903, aux Etats-Unis et en Russie, dans lesquels ont été créés des Automobiles Clubs dans ce même but. A ce titre, notre dénomination complète « Société d'Encouragement pour le Développement de l'Automobile » atteste de notre mission.

Alors que règne en France, plus que dans certains grands pays automobiles riverains, un climat « auto-phobe », je souhaite rappeler qu'ici ont été inventés la première signalisation routière, le premier code de la route, le premier permis de conduire ; qu'à partir de ce lieu, ont été créées les premières courses sur route, en particulier, en 1895, la fameuse course Paris-Bordeaux. Peu à peu, nous avons développé tous les éléments supports nécessaires au développement de cette industrie : nous avons créé le Comité des Constructeurs

Automobiles ; la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), dont les bureaux sont situés dans cet immeuble ; le Grand Prix de France, qui a évolué pour devenir, aujourd'hui, le grand prix de Formule Un. L'une de nos préoccupations actuelles concerne le circuit de Magny-Cours ne convenant pas à certains organisateurs, en particulier Bernie Ecclestone qui détient les droits commerciaux de cette importante manifestation. En liaison avec le Gouvernement, nous tentons de trouver un circuit alternatif acceptable par Bernie Ecclestone ainsi que par la FIA, qui régente les aspects sportifs et automobiles des grands prix. C'est au sein de la FIA que nous avions décidé, il y a quelques années, d'imposer les carburants sans plomb et les lubrifiants de synthèse. La Formule Un, au-delà de son aspect sportif, qui attire presque autant de téléspectateurs que le Mondial de Football, permet également d'appuyer des développements techniques tels que les boîtes de vitesse automatiques et séquentielles. Selon toutes probabilités, nous nous tournerons un jour vers les biocarburants, le problème étant de savoir quand cela se produira. J'insiste sur ce point car, bien entendu, le secteur automobile doit être régulé. Toutefois, nous devons avoir conscience que la vaste majorité des Français, plus de 90 %, considère l'automobile comme étant leur moyen de déplacement privé favori. Cela n'empêche pas de trouver une harmonie entre les transports en commun et l'automobile à usage particulier. Si la France a été, quelques mois avant les Allemands, le pionnier de l'automobile, nous ne devons pas oublier qu'aujourd'hui notre pays, dont les habitants représentent 1 % de la population mondiale, assure environ 10 % de la construction automobile mondiale grâce, notamment, à Renault-Nissan et à Peugeot-Citroën. Nous devons garder cet élément en tête alors que de nombreuses personnes décrient le développement de l'automobile. Aujourd'hui, 10 % de l'emploi privé en France dépend de l'automobile, que ce soient les emplois directs ou indirects, aussi bien le chauffeur de taxi que les ambulances ou les courtiers d'assurance automobile. Sans l'automobile, qu'en serait-il de l'accès à vos communes touristiques ? Je tiens, en tant qu'ardent défenseur de l'automobile et du développement de l'automobile, à faire passer ce message.

Vous avez une très importante réunion sur le thème du développement des communes touristiques. J'ai moi-même été très heureux de rencontrer Monsieur le Député Couve puisque, outre un petit investissement à Port-Grimaud, nous possédons, dans la commune de Grimaud, un grand camping de mobil-home, les Naïades, qui représente un facteur extrêmement important d'attrait de touristes, étrangers pour 85 % d'entre eux.

Je vous souhaite une excellente et studieuse journée.

Marc FRANCINA
Président de l'Association Nationale des Maires des Stations Classées et des Communes Touristiques (ANMSCCT)

Je voudrais tout d'abord remercier le Président de l'Automobile Club de France de nous recevoir dans ce magnifique lieu que certains ne connaissaient pas. J'ai la chance d'être venu à plusieurs reprises dans cet établissement et, à chaque fois, j'ai découvert une salle différente. Ainsi que je le disais à votre Directeur Général tout à l'heure, vous avez la possibilité, avec un tel lieu, de fidéliser vos clients de séminaires car vous pouvez leur proposer des lieux toujours différents ce qui, au niveau commercial, représente un réel atout.

Avant de commencer, je souhaite saluer la présence de notre Président d'Honneur, Christian BONNET, et je le remercie d'être venu, de si bonne heure, à notre réunion.

Je souhaite également avoir une pensée pour mon prédecesseur, Didier BOROTRA, qui n'a pu être présent ce matin mais sera avec nous dans la journée. Je le remercie d'avoir conduit l'Association jusqu'ici et de m'avoir passé les rênes afin de la mener plus loin, peut-être avec un léger changement de cap visant à développer un peu plus le lobbying des Maires des stations classées. En tant que député, je discute régulièrement avec le Président du Groupe Tourisme à l'Assemblée, Monsieur Jean-Michel COUVE, ancien Maire de Saint-Tropez, afin de défendre nos communes touristiques. A l'Assemblée Nationale nous ne sommes que 47 sur 577 députés à appartenir à ce Groupe et, lorsque nous montons à la tribune pour défendre le tourisme, nous nous heurtons toujours à la majorité car nous sommes considérés comme étant des nantis. Le problème des grandes villes avec la DSU et des communes rurales avec la DSR est davantage pris en compte. Nous allons devoir nous battre, au sein du Comité des Finances Locales, pour conserver le fonds commun de TVA. Il s'agit donc d'un travail de tous les instants.

Notre Association compte plus de 1 000 adhérents et nous organisons depuis deux ans nos Rencontres conjointement avec nos collègues des Stations de montagne et leur Président Monsieur Gilbert BLANC-TAILLEUR.

Nous avons vu hier toutes les actions qu'il reste à mener en matière de développement durable et on peut constater, suite à nos discussions, que les stations classées n'accusent pas un retard en ce domaine et que nous avons certainement fait de l'écologie avant que l'écologie et le développement durable ne soient prônés. Je l'ai dit hier, lorsqu'un Maire engage des actions de développement, il espère toujours s'inscrire dans la durabilité. Les médias ont sans doute déclenché une prise de conscience auprès des Français.

Je voudrais également signaler la présence parmi nous de Madame Sophie DION, adjointe au Maire de Morzine mais également conseillère personnelle du Président Sarkozy pour le sport.

Un travail considérable nous attend cette année en raison de la modification de la loi sur les communes touristiques et les stations classées, dont les textes d'application ont été publiés le 3 septembre dernier. Notre Association va organiser des réunions dans les régions afin de vous expliquer la nouvelle législation. Nous allons également vous faire parvenir de la documentation. Le décret d'application entrera en vigueur le 3 mars 2009. Les communes doivent d'abord faire la demande de dénomination en communes touristiques. Pour les anciennes communes touristiques et les stations classées, cette procédure est assez simple dans la mesure où une délibération du Conseil Municipal et le classement de l'Office du Tourisme suffisent. Les communes dénommées « commune touristique » pourront par la suite demander le titre de Stations Classées. Les stations retenues seront alors classées pour douze ans. À l'occasion d'un rendez-vous avec le Ministre NOVELLI la semaine passée, nous avons demandé un report des dates d'échéances pour les stations classées avant 1924, ce qui est le cas de la majorité des stations thermales. Nous vous enverrons des courriels pour vous inciter à demander votre dénomination en « commune touristique ».

Nous allons également devoir nous battre, cette année, sur le sujet des échéances sur les mesures de protection contre les incendies applicables à l'hôtellerie familiale. Ces établissements devront, en effet, respecter les normes d'ici à 2010. Je suis d'ores et déjà parti en guerre à ce sujet et nous avons demandé, au Ministre, un report de ce délai, en même temps que du délai pour la mise en conformité des établissements à l'accueil des handicapés, à 2015. Qu'elles soient vertes, de montagne ou littorales, vos stations disposent toutes d'une hôtellerie familiale qu'il faut sauvegarder car elle représente des emplois et constitue un effet moteur

dans nos stations. Il n'est pas possible financièrement pour cette hôtellerie familiale de se mettre aux normes électriques et incendie d'ici 2010. Des échéances et des normes sont fixées mais, chaque année, on nous en demande plus. Nous avons donc demandé au Ministre un report de la date d'échéance de 2010 à 2015 et l'assurance que les normes ne seront pas modifiées en 2016, 2011 ou 2012. Vous avez des Commissions de Sécurité dans vos communes auxquelles vous participez ou êtes représentés et il est évident qu'à l'heure actuelle, pour certains hôtels, la mise aux normes est impossible. Dans les hôtels vieux de 50 ou 60 ans, la mise en place de portes pare-feu constitue une aberration : si tout brûle, seule restera la porte pare-feu. Nous devons faire du lobbying sur ce sujet pour faire changer le système.

Concernant les changements liés aux défis climatiques, nous avons le sentiment que les opinions sont divergentes. Le dernier livre de Monsieur CABROL, présentateur météo sur Europe 1, soutient, à l'inverse de la plupart des observateurs, que le réchauffement climatique constitue une phase de l'évolution de la Terre à passer. Etant donné que nous ne commandons pas la nature, je pense qu'il ne faut pas se focaliser sur l'augmentation des températures, d'autant plus que certaines communes touristiques préféreraient bénéficier de davantage de soleil pour le bon déroulement de leurs saisons.

Je tiens à remercier tous nos partenaires, essentiels à la vie de notre association : Dexia Crédit Local, l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances, Primagaz, le Groupe Caisse d'Epargne, Suez Environnement, la Caisse des Dépôts, la Compagnie des Alpes, Kéolis et Pierre & Vacances. Je les remercie de leur partenariat et de leurs réponses toujours positives.

Je salue également les députés qui nous ont apporté leur aide il y a deux ans et dont je sollicite à nouveau le soutien aujourd'hui.

Le travail qui nous attend cette année est important. Nous devrons faire du lobbying sur certains sujets forts. Tout d'abord, nous devrons être vigilants sur le Fonds Commun de TVA. Je tiens à répéter les propos tenus au sein du Comité des Finances Locales, l'Etat ne nous alloue pas une dotation mais nous rend ce que nous lui avons payé. Nous avons toujours l'impression que l'intégralité de la TVA nous est reversée. Toutefois, nous savons que nous ne récupérons que l'équivalent de 15,60 % et non la totalité du taux de 19,60 %. Nous devrons également nous battre pour l'hôtellerie familiale si nous ne voulons pas tuer nos petites stations. Il s'agit d'un réel enjeu financier pour les personnes concernées. J'ai connu la période où Evian a perdu plus de 3 000 lits en moins d'un an du fait de la transformation des bâtiments en appartements. La mise en place de résidences est satisfaisante, mais pour que la ville soit attractive pour les organisateurs de séminaires, la mise à disposition de lits est nécessaire. Je l'ai constaté à Evian où, désormais, je peux proposer 13 000 lits et un Palais des Congrès rénové. Si des lits ne sont pas disponibles, les participants à des séminaires ne viendront pas. Le temps où nous disséminions nos visiteurs sur toute la commune pour un congrès ou un séminaire est révolu. Je pense que, dans les dix prochaines années, nous assisterons à un retour de l'hôtellerie. Il faut trouver des jeunes motivés pour réinvestir dans l'hôtellerie. J'ai d'ailleurs évoqué avec le Ministre la possibilité de remettre en place l'aide du Crédit Hôtelier qui proposait des prêts avec un taux de 3,5 % garanti par les Banques Populaires. Dans les années 60 et 70, ce mécanisme avait relancé l'investissement dans l'hôtellerie.

Je vous remercie et espère que cette journée se finira aussi bien qu'elle a commencé et que celle d'hier. Je vous donne rendez-vous dans vos régions avec Géraldine LEDUC pour vous expliquer la réforme des stations classées et communes touristiques.

Gilbert BLANC-TAILLEUR
Président de l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne (ANMSM)

Mesdames et Messieurs les Parlementaires, Mesdames et Messieurs les Maires, Mesdames et Messieurs, j'ai, à mon tour, le plaisir de vous accueillir dans ce lieu mythique qu'est l'Automobile Club de France, pour cette troisième édition des Rencontres Nationales des Elus des Communes Touristiques. Marc Francina, Président de l'Association Nationale des Stations Classées et des Communes Touristiques, a été un acteur actif de ces Rencontres et je le remercie très sincèrement de son implication et de sa contribution à leur bon déroulement. Je saisirai cette occasion pour l'Association des Maires des Stations de Montagne de souligner les excellentes relations existant entre nos deux associations et la parfaite entente des équipes qui ont préparé cette manifestation. Je les remercie de leur engagement dans la préparation de cet évènement. Deux Ministres vont être présents aujourd'hui et deux thèmes très importants vont être évoqués : l'attitude que doivent avoir nos collectivités face aux défis du changement climatique et quelles stratégies doivent adopter nos communes touristiques. Nous nous situons au cœur de l'actualité. Tous les territoires touristiques sont concernés par les conséquences du changement climatique et notamment les stations de sports d'hiver, dont l'économie est principalement liée aux activités de glisse, et ce bien que les effets puissent varier d'un massif à un autre.

A l'occasion de cette journée nous avons choisi de mettre l'accent sur deux thèmes, deux aspects du tourisme durable.

Le premier concerne les transports, qui représentent un immense défi. La question centrale est de trouver le moyen de passer d'un transport routier dominant à des modes alternatifs : comment développer des transports collectifs et des déplacements urbains propres à l'intérieur de nos communes ? L'Association des Maires des Communes de Montagne a été pionnière en ce domaine puisque nous avons, il y a plus d'un an, engagé une réflexion sur la mobilité douce dans le cadre d'un partenariat avec EDF et qui devrait se traduire, pour la saison prochaine, par une expérimentation dans trois ou quatre sites.

Le deuxième thème abordé concerne la rénovation de l'habitat touristique dans nos stations. Il s'agit d'un défi majeur qui s'impose non seulement aux élus mais également aux propriétaires. L'enjeu principal consiste en la réhabilitation du parc existant, appelé parc diffus. La clé de la réussite passera par le financement de cette rénovation et la mise en place de procédures incitatives pour engager les propriétaires dans cette voie. Les actions initiées jusqu'à aujourd'hui ont été réalisées à la marge et peuvent être considérées comme des échecs. A l'heure actuelle, entre 30 et 40 % du parc locatif est estimé obsolète du fait de cellules trop petites, datant des années 60 et 70, et surtout d'équipements non adaptés à la demande d'aujourd'hui.

Je voudrais également rappeler que notre Association a initié, en 2007, une Charte Nationale des Stations de Montagne en faveur du développement durable. Je remercie l'ADEME et Mountain Riders qui nous ont beaucoup aidés pour la mise en place de cette Charte et pour son suivi dans nos stations, l'adhésion relevant de la décision d'un Conseil Municipal.

Aujourd’hui, sur 110 stations de Montagne, une cinquantaine ont adhéré à la Charte qui prévoit plus d’une centaine de mesures, huit actions précises qui doivent être mises en œuvre sur une période de 8 à 10 ans, et un bilan carbone qui doit être réalisé, la saison prochaine, dans une dizaine de stations. Tel est l’engagement des collectivités de montagne dans le grand chantier du développement durable.

Ouverture

Francesco FRANGIALLI
Secrétaire Général de l'Organisation Mondiale du Tourisme

Messieurs les Présidents, Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, Maires et élus, Monsieur le Directeur du Tourisme, Mesdames et Messieurs, on m'a demandé de vous parler du réchauffement climatique et de ses conséquences pour nos stations. L'année dernière, le Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'évolution du Climat des Nations Unies (GIEC) s'est réuni à plusieurs reprises préparant le Sommet des Nations Unies en décembre à Bali. Les conclusions du GIEC, qui seront présentées plus tard dans la matinée, ne font malheureusement désormais aucun doute. Si l'on prend les points moyens des différentes hypothèses de réchauffement qui ont été explorées, on prévoit une augmentation située entre 1,8 et 4 degrés, d'ici la fin du siècle, des températures du globe. Compte tenu des gaz à effet de serre qui ont déjà été rejetés dans l'atmosphère, ce phénomène ne peut plus s'arrêter. Si, aujourd'hui, on arrêtait toute émission de carbone dans l'atmosphère, ce qui ne sera pas le cas, le réchauffement aurait lieu tout de même.

L'industrie du tourisme est donc dans l'obligation de prendre en compte cette perspective qui affecte un secteur considérable de l'économie mondiale. L'année dernière, le tourisme a provoqué 903 millions d'arrivées internationales, c'est-à-dire de personnes partant au moins une nuit dans un autre pays ; probablement 5 à 6 fois plus de déplacements à l'intérieur des pays ; 625 milliards d'euros dépensés à l'étranger, soit l'un des premiers postes des échanges économiques internationaux ; 40 % des exportations de services dans le monde. Quand bien même, ce qui est à espérer mais demeure peu probable, le phénomène du réchauffement se ralentirait, un pan énorme de l'économie mondiale est concerné.

L'Organisation Mondiale du Tourisme, dont j'ai la charge, travaille sur ce thème depuis longtemps. Par exemple, nous avions réuni, en 2003, à l'époque où cette problématique n'était pas au cœur des préoccupations, une première conférence sur le thème « Tourisme et changement climatique » à Djerba en Tunisie. L'an dernier, nous avons tenu à Davos, en Suisse, avec le World Economic Forum et le Gouvernement suisse, une conférence technique majeure dont nous avons rapporté les conclusions au sommet de Bali. Ainsi que je l'ai dit lors de ce sommet, deux types de destinations touristiques sont d'ores et déjà concernées, avant même que le phénomène ne continue et s'amplifie : les îles littorales et spécifiquement les petites îles en développement des zones inter tropicales et les destinations de neige et de montagne. Il est nécessaire de le dire car, parfois, même les plus hauts responsables ne se figurent pas l'impact de ce réchauffement. Le Secrétaire Général des Nations Unies, Monsieur BAN KI-MOON, a fait du thème du réchauffement la priorité de son mandat, ce dont nous pouvons nous féliciter. J'avais cependant été quelque peu surpris en lisant un article de *Newsweek* dans lequel il déclarait : « *Les villages de ski suisses peuvent perdre un jour leur enneigement mais ces vallées peuvent très bien devenir une nouvelle toscane couverte de vignobles ensoleillés.* ». La semaine suivant cette interview, je recevais le Secrétaire Général au sein de notre Organisation à notre Siège, à Madrid. Je lui ai donc précisé qu'il s'agissait d'un enjeu économique ne consistant pas seulement à remplacer le ski par des vignes. Dans les Alpes, par exemple, en Autriche, l'activité de sports d'hiver représente 4,5 % du PIB. Pour le seul massif alpin, on compte 600 stations, 70 millions de touristes accueillis, 50 milliards

d'euros de chiffre d'affaires. Dans le monde, on dénombre 4 000 stations de sports d'hiver et 20 000 remontées mécaniques.

Je pense qu'un certain nombre d'élus ici présents viennent de communes littorales. Le réchauffement climatique constitue un enjeu important pour la vie des populations habitant en bord de mer. Dans le monde, 100 millions de personnes résident à une altitude de moins d'un mètre au-dessus du niveau de la mer. António GUTERRES, Haut Commissaire aux réfugiés des Nations Unies, déclare à ce titre que chaque centimètre de hausse du niveau des eaux des océans entraînera un million de déplacés supplémentaires dans le monde. Les zones littorales concentrent une grande partie de l'activité humaine, elles sont généralement extrêmement riches sur le plan agricole, elles accueillent les grands pôles industrialo-portuaires ainsi que les voies de communication principales. Ce sont des zones très importantes pour l'activité touristique d'abord dans deux grands ensembles qui sont la Méditerranée et la Caraïbe mais aussi dans l'Atlantique Nord, la Mer Noire, la Mer Baltique, la Mer Rouge et les archipels du Pacifique. En France, la moitié de la fréquentation touristique estivale se fait sur le littoral, la proportion étant plus importante encore en Italie, en Espagne, au Portugal, en Grèce, en Tunisie, etc.

Pour le littoral, en matière de réchauffement, les perspectives qui se dessinent sont de plusieurs ordres : augmentation des températures de l'air et de l'eau de mer, élévation du niveau des mers, accentuation des phénomènes d'érosion des plages et des côtes, phénomènes climatiques anormaux, notamment les ouragans et les tempêtes des Caraïbes et du Pacifique oriental, impacts sur la biodiversité du littoral, qu'il s'agisse des mangroves, des forêts du littoral ou des coraux. Prenons les phénomènes les plus importants en commençant par l'élévation du niveau de la mer. Les spécialistes se querellent quant aux prévisions tout en sachant que ce qui nous attend est négatif. Dans son rapport de l'année dernière, le GIEC avait prévu une augmentation du niveau de la mer, à l'horizon de la fin du siècle, de 18 à 59 centimètres, avec une fourchette moyenne de 28 à 43 centimètres. Suite à des critiques et à d'autres études et estimations, allant de 1,60 à 2 mètres, ces chiffres semblent alarmistes. Aujourd'hui, une convergence s'est établie pour estimer l'augmentation du niveau des océans, d'ici 2100, entre 80 centimètres et un mètre. Il faut rapporter ces chiffres à l'Histoire. Il y a 130 000 ans, une fonte partielle des glaces du Groenland avait entraîné une hausse du niveau des mers estimée entre 4 et 6 mètres. Il y a 9 000 ans, c'est-à-dire hier, les Laurentides, au Québec, avaient fondu, provoquant une élévation des mers de plusieurs mètres. Si, aujourd'hui, heureusement cela est théorique, toutes les glaces du Groenland devaient fondre simultanément, le niveau des mers dans le monde augmenterait de 7 mètres.

Une augmentation prévue de 80 centimètres à un mètre est déjà considérable et induit de nombreuses conséquences. Par exemple, une augmentation d'un mètre du niveau de la mer affecterait, en France des communes de la Mer du Nord comme Gravelines et Saint-Omer, de la Manche avec Sainte-Mère-Eglise et Carentan ; de l'Atlantique comme la Baule, Noirmoutier, Saint-Jean-de-Monts, la Tranche-sur-Mer, les Portes-en-Ré, Saint-Pierre-d'Oléron, toute une série de communes du Médoc et de la Gironde ; de la Méditerranée avec les Saintes-Maries-de-la-Mer, Port-Saint-Louis ; et même de grandes villes, car Dunkerque, Calais, Saint-Nazaire, Rochefort voire Arles et Bordeaux seront touchées. Cela sera bien pire pour les populations de pays comme les Pays-Bas, bien sûr, la Grande-Bretagne ou le Bangladesh.

Par ailleurs, l'augmentation du niveau des mers accentue le phénomène préexistant, dont souffrent beaucoup de communes du littoral, qu'est l'érosion croissante des côtes et des

plages. Une étude laisse penser que 20 % des côtes de l'Union Européenne en sont affectées ou sont contraintes de consentir des efforts considérables pour maintenir le littoral. Vous avez sans doute vu ce reportage réalisé en Grande-Bretagne montrant comment, avec le recul des falaises crayeuses, les habitations tombent dans la mer. Ce même type de dispositions géologiques se retrouve sur la côte d'albâtre française. A ce phénomène d'érosion s'ajoute l'effet du vent qui entraîne les dunes. Un certain nombre de communes des Landes, par exemple, ont des politiques de plantation afin de les fixer et de sauver leurs plages. En effet, l'inquiétude principale porte sur la disparition des plages qui servent de support à une série d'activités sportives, ludiques, de loisir, tant à terre qu'en mer.

La problématique du réchauffement est différente entre les communes du littoral et les communes de montagne. Pour le littoral, le substrat de l'activité de loisir, à savoir la mer, sera plus présent que jamais. Cependant, la montée des eaux pose des problèmes financiers extrêmement lourds pour y résister, sauver les plages et modifier les infrastructures. Pour la montagne au contraire, le problème réside dans la disparition du substrat de l'activité touristique, la neige, ou, du moins, le rétrécissement du manteau neigeux. Dans les deux cas, un effort d'anticipation et de compréhension de ce qui nous attend est fondamental et nous permettra de réagir de façon appropriée suffisamment tôt. L'une des clés, nous y reviendrons, consiste en la diversification de l'offre de produits touristiques qui reposera sur les segments du marché les moins vulnérables au réchauffement.

Je voudrais dire un mot des problèmes des destinations tropicales, des élus des territoires d'outre-mer étant présents dans cette salle. Pour les destinations de la Caraïbe, de l'Océan Indien ou du Pacifique, trois considérations principales sont à prendre en compte :

- la multiplication des événements climatiques hors normes dont ces destinations sont victimes ;
- l'impact accru et très spécifique du phénomène d'élévation du niveau de la mer ;
- les modifications enregistrées par les écosystèmes locaux.

Les enjeux sont considérables : la mer Caraïbe reçoit 20 millions de touristes chaque année.

La forte augmentation du nombre des cyclones et de leur intensité est à présent une donnée certaine, de même que le futur accroissement de la fréquence et de la violence des tempêtes tropicales et des cyclones. Le débat a été longtemps ouvert entre les spécialistes afin de savoir si ces phénomènes étaient ou non liés au problème du réchauffement, étant donné que d'autres éléments climatiques interfèrent, notamment l'oscillation nord atlantique et la présence d'El Niño dans le Pacifique. Il semble aujourd'hui ne plus y avoir de doute. L'augmentation de la température des eaux est avérée puisque, entre 1971 à 2004, la température de la Mer Caraïbe et de l'Océan Indien a augmenté de 0 à 0,5 degré par décade. En outre, son influence sur l'intensification des cyclones est désormais admise par tous les spécialistes. L'impact sur notre secteur est considérable. Par exemple, en 1998, le cyclone Georges a fait perdre plusieurs dizaines de millions de dollars à l'industrie touristique de la Floride, qui a également été victime, en 2004, de quatre cyclones successifs. En 2005, la station de Cancún au Mexique a été extrêmement endommagée, pratiquement tout le sable des plages a disparu et une importante aide fédérale du gouvernement mexicain a été nécessaire afin de le remplacer. En 2005, on a dénombré 26 tempêtes tropicales et quatorze cyclones, le plus célèbre étant le cyclone Katrina qui a endommagé la Nouvelle-Orléans et la côte sud du Mississippi, portant un coup important à l'activité touristique de cette région. Cette année, Cuba, la République

Dominicaine et la Jamaïque ont souffert du cyclone Ike et la saison des cyclones n'est pas terminée dans la Caraïbe.

Les zones côtières tropicales souffrent également de la montée des eaux, ne serait-ce que parce que certaines d'entre elles ne sont que très peu au-dessus du niveau de la mer. La conjonction de fortes marées et d'une tempête suffit alors pour qu'un archipel situé à 1,50 mètre au-dessus du niveau de la mer comme les Maldives soit submergé. Les Maldives, regroupant 1 292 îles, ont été retirées de la liste des Nations Unies des pays les moins avancés grâce au tourisme, qui leur permet de sortir de la misère. Lorsque j'étais à Bali, en décembre dernier, nous avons écouté le discours de la Ministre du tourisme des Fidji qui nous a vraiment émus : elle nous disait, sans animosité aucune, que l'industrie touristique de son pays allait disparaître, que la population allait partir, ne pouvant plus vivre, alors que les habitants des Fidji, de même que ceux des Samoa ou des Tonga, ne sont pas responsables des émissions de gaz carbonique dans l'atmosphère.

Le troisième impact du réchauffement concerne les écosystèmes, les mangroves, les forêts en bord de mer mais surtout les coraux. Le phénomène de blanchiment des coraux débute à partir de un degré de réchauffement et au-delà de deux degrés, les coraux meurent. Or les récifs coralliens constituent une attraction touristique importante. Par exemple, 70 % du tourisme dans la partie nord-est de l'Australie est lié à la présence de la grande barrière de corail, de même qu'en Nouvelle-Calédonie française. Ainsi que l'écrit la Vice Présidente chargée du développement durable à la Banque Mondiale, Madame SIERRA : « *La détérioration des écosystèmes des récifs coralliens est un signe visuel émouvant de ce que le changement climatique n'est pas qu'un enjeu environnemental, c'est aussi un enjeu de développement.* ». L'Organisation Mondiale du Tourisme, avec le PNUE et le PNUD, les deux programmes des Nations-Unies, conduit actuellement deux projets, l'un aux Fidji, l'autre aux Maldives, afin d'aider ces destinations d'outre-mer à s'adapter aux effets du réchauffement.

Je souhaiterais à présent dire un mot sur la montagne. Partout dans le monde, les glaciers sont en recul de façon spectaculaire : les Andes, en Himalaya, où la plupart des glaciers auront disparu en 2100, au Kenya, où les neiges du Kilimandjaro auront disparu en 2020. Plus près de nous, les dernières estimations montrent que les 21 glaciers des Pyrénées, dix du côté espagnol, onze du côté français, auront disparu en 2050. Avec une augmentation des températures de deux degrés, la survie de la plupart des glaciers est incertaine dans les Alpes en-dessous de 3 000 mètres. Le tourisme se rattache à des éléments concrets : lorsque vous êtes à Zermatt, vous skiez sur le glacier face au Cervin. Lorsque je suis allé skier sur la mer de glace, l'année dernière, je n'ai pas retrouvé celle de mon enfance puisqu'elle a perdu 120 mètres en épaisseur depuis 1905. L'hiver 2006-2007 a été, pour les Alpes, le plus doux depuis 1880, première année à partir de laquelle nous disposons de statistiques sur les températures hivernales. Dans l'arc alpin, seules les stations de très haute altitude dont le domaine skiable est situé au-dessus de 2000 mètres, Tarentaise en France et Valais en Suisse, seront à l'abri. Il ne s'agit pas uniquement de prévisions. J'ai occupé, jusqu'au printemps dernier, quelques fonctions municipales dans une station des Alpes du Nord et j'ai pu constater qu'à 1 800 mètres d'altitude, nous recevions, dans les années 70, douze à treize mètres d'enneigement cumulé surtout en hiver alors que ces dernières années, l'enneigement cumulé tourne autour de six à sept mètres. Les travaux de recherche de Météo France sont inquiétants puisqu'ils prévoient qu'à 1 500 mètres, un réchauffement de 1,8 degré signifierait une perte de 40 jours d'enneigement. Or, nous savons que 100 jours d'enneigement sont nécessaires afin d'assurer l'équilibre économique des stations.

Des moyens de retarder cette évolution existent : le retraitement des pistes, par l'engazonnement notamment, correspond à 10 à 20 centimètres de neige supplémentaire et l'utilisation de la neige artificielle, dite de culture. En France, près de 200 stations sur 367 sont équipées d'enneigement artificiel sur 4 850 hectares soit 19 % du domaine skiable. Or ces canons à neige, s'ils présentent des avantages, sont également source de problèmes et d'inconvénients : ponctions sur les réserves en eaux, aspect visuel peu esthétique.

Si nous voulons synthétiser ce qui nous attend, une étude intéressante de l'OCDE prévoit qu'avec un réchauffement d'amplitude mesurée de deux degrés, objectif de l'Union Européenne et du G8, 200 stations de ski alpines, soit un tiers du total, seraient négativement affectées et l'Allemagne perdrait 60 % de son potentiel de ski et de sports d'hiver. Avec quatre degrés de réchauffement, les deux tiers des stations alpines seront touchés et l'Allemagne perdra la totalité de son potentiel.

Monsieur le Président, vous avez dit un mot sur le secteur des transports. D'abord, je souhaite dire au Président de l'Automobile Club de France que, suite à l'œuvre remarquable réalisée, l'automobile n'a plus besoin, aujourd'hui, d'être encouragée. Nous devons, au contraire, trouver des solutions pour nos stations s'agissant de la gestion de l'automobile. Selon les estimations, le secteur des transports contribue, dans son ensemble, à environ 20 % du total des émissions de gaz à effet de serre. Le rapport de Nicolas STERN pour le Gouvernement britannique évoquait pour sa part un pourcentage de 14 %. Bien entendu, la plus grande partie de ces émissions est liée au transport local, utilisation de la voiture individuelle ou dessertes commerciales en ville. Il n'en demeure pas moins que nous sommes face à phénomène majeur : la croissance rapide des déplacements, plus rapide que celle des séjours et des nuitées. Depuis 20 ou 30 ans, nous assistons à un phénomène sociologique lourd avec la multiplication des courts séjours et le raccourcissement des longues vacances, qui génèrent, pour un même bénéfice économique, un volume d'émissions croissant. La Direction du Tourisme vient de faire une intéressante étude afin de savoir si l'augmentation du prix du pétrole, liée aux problèmes de pouvoir d'achat, va conduire les consommateurs à rester plus longtemps. Les conclusions semblent montrer que non : il s'agit d'un phénomène économique et sociologique trop fort pour être enrayé par des hausses de coûts. D'une manière générale, le transport aérien représente, selon les estimations, 2 à 3 % des émissions de gaz à effet de serre mais il provoque également des rejets en haute altitude qui restent assez mal connus scientifiquement mais qui semblent plus considérables encore que l'émission du dioxyde de carbone. Le tourisme représente 5,3 % des émissions, selon notre estimation à la réunion de Davos.

Je voudrais conclure en citant quelques éléments.

Tout d'abord, nous devons être attentifs à la situation des stations. ODIT France, dont je salue la présence ici du Directeur Général, a estimé à 70 kilogrammes l'équivalent-pétrole de consommation d'énergie moyenne pour un séjour de ski, dont 39 % sont liés au transport, 38 % à l'hébergement, 11 % à la consommation des services publics et privés, 7 % aux remontées, et 4 % au damage des pistes. Les deux points sur lesquels nous devons travailler sont l'isolation des bâtiments et, surtout, la gestion des transports.

J'aurais enfin deux observations. D'une part, nous commettrions une erreur si nous traitions de l'avenir du tourisme de montagne sous le seul angle du changement climatique, qui, les indications que je vous ai données parlent d'elles-mêmes, reste fondamental. Cependant, une série de phénomènes économiques et sociologiques ont modifié la structure du tourisme de

montagne bien avant que les effets du réchauffement ne commencent à se faire sentir. On peut citer la concurrence d'autres types de destinations en hiver, les difficultés à capter de nouvelles clientèles et le non renouvellement du marché, le déséquilibre entre l'occupation des espaces constructibles par les résidences secondaires et ceux réservés aux hébergements marchands et les écarts croissants entre les grandes stations d'altitude et les petites stations de moyenne montagne n'ayant pas les capacités de s'adapter et plus touchées par le réchauffement. Nous l'avons vu, Monsieur le Député du Chablais avec ce qui s'est passé dans la station d'Abondance, qui a stoppé ses remontées mécaniques pour des raisons environnementales mais aussi en raison de difficultés à faire face aux évolutions.

D'autre part, la seconde erreur serait de se tromper de diagnostic. Le réchauffement climatique touche le secteur scientifique, le secteur économique mais il s'agit également d'une affaire culturelle. Dans vos stations, qu'elles soient en espace rural, sur le littoral ou en montagne, vous avez, ainsi que les professionnels, beaucoup travaillé. En deux ou trois générations, des communautés pauvres, qui vivaient de l'agriculture ou de l'élevage traditionnel, ont souvent été transformées, grâce à leurs efforts, en communautés riches. On leur recommande aujourd'hui, du fait d'un environnement en mutation, de remettre les choses à plat et de repartir sur de nouvelles pistes. Bien sûr, il faut rebâtir quelque chose de nouveau mais cela requiert une révolution culturelle tout autant que technologique et économique. Il n'est pas aisés de le demander aux populations de ces villes et villages. Pourtant, nous n'avons pas d'autres choix. J'espère que cette réunion permettra de faire prendre conscience de ce qui nous attend, mais aussi de notre capacité à réagir.

Marc FRANCINA

Président de l'Association Nationale des Maires des Stations Classées et des Communes Touristiques (ANMSCCT)

Je remercie le Secrétaire Général de l'Organisation Mondiale du Tourisme qui nous a brossé un tableau inquiétant. Vous nous avez en effet exposé un rapport alarmant pour mes collègues des stations classées et touristiques. En ce qui concerne la station d'Abondance, les remontées mécaniques seront ré-ouvertes cet hiver. Ce « coup médiatique », annonçant la fermeture de la station en raison de l'absence de neige, a fait beaucoup de tort à nos stations de montagne, notamment Morzine, Avoriaz ou Courchevel. Le problème relevait en fait d'un problème de financement des collectivités locales pour les remontées mécaniques. Nous avons perdu une grande partie de notre clientèle anglaise qui avait lu cette information dans la presse.

Teddy FOLLENFANT

Journaliste spécialisé en développement durable

Nous allons passer ensemble cette journée, positive et enrichissante. Après le remarquable et très clair tableau de la situation que nous a dressé le Secrétaire Général de l'Organisation Mondiale du Tourisme, nous allons tenter de rester positifs, car nous n'en sommes pas encore à ce stade. J'ai une pensée, notamment, pour Belle-Ile-en-Mer, à l'avenir incertain et où j'ai été élevé. Merci pour votre travail, plus particulièrement sur la presqu'île de Quiberon.

Nous allons débuter avec Monsieur Cédric PHILIBERT, de l'Agence Internationale de l'Energie. Il a accepté d'intervenir aujourd'hui, le changement climatique étant lié aux futurs enjeux climatiques et touchant profondément vos collectivités locales et vos communes.

Cédric PHILIBERT
Agence Internationale de l'Energie

Bonjour à tous. Je vais aborder brièvement la question des changements climatiques, bien que l'essentiel ait déjà été dit. Je poursuivrai ensuite par les liens entre changements climatiques et consommation d'énergie, les prévisions de l'Agence Internationale de l'Energie en matière de consommation et de production d'énergie dans les prochaines décennies et les alternatives possibles. Il s'agit de vous démontrer la nécessité d'une action profonde, qui, cependant, n'empêchera pas le réchauffement climatique. L'enjeu aujourd'hui n'est plus d'empêcher ce phénomène mais de le limiter. L'objectif de deux degrés paraît très difficile à atteindre et il est probable, si nous agissons fortement, que le réchauffement se situera entre deux et trois degrés. Dans le cas contraire, le réchauffement sera bien plus important. Il faut donc être pleinement conscient de la gravité de la situation.

Il est important, tout d'abord, de commencer par l'évolution dans l'air des teneurs des gaz à effet de serre. En effet, il faut comprendre que la démarche scientifique et historique a été, en premier lieu, la constatation d'une augmentation des concentrations atmosphériques en gaz à effet de serre qui a ensuite conduit à chercher les traces d'un réchauffement. Nous connaissons parfaitement bien la cause avant de constater et mesurer l'effet, et non le contraire. Les concentrations en gaz à effet de serre ont considérablement augmenté depuis la période préindustrielle. Aujourd'hui, la concentration, notamment en gaz carbonique, principal résultat de la combustion du charbon, du pétrole et du gaz, dépasse de beaucoup les concentrations mesurées depuis 650 000 ans, en particulier dans les glaces de l'Antarctique.

Plus récemment, on a observé :

- une augmentation des températures moyennes globales, mesurées à la fois sur les continents et les océans ;
- une augmentation, lente et régulière, du niveau des mers qui, une fois enclenchée, s'avère largement irréversible ;
- une diminution de la couverture neigeuse sur l'hémisphère nord.

Deux phénomènes restent à prévoir : le volume des gaz à effet de serre dans les décennies à venir, mais également l'ampleur et le rythme du réchauffement. On parvient donc à des fourchettes estimatives prévoyant des réchauffements, à échéance 2100, compris entre un et cinq degrés, sachant que nous n'excluons pas la possibilité d'un réchauffement au-delà de cinq degrés. Il est également possible que vers la moitié du siècle, nous nous trouvions face à un réchauffement engagé de un à cinq degrés ou plus, compte tenu des émissions déjà présentes dans l'atmosphère à partir de 2050.

Les glaciers et les calottes polaires ont d'ores et déjà commencé à fondre et ont contribué à l'augmentation du niveau des mers, aussi liée à la dilatation des océans du fait du réchauffement climatique. On constate également un déclin des glaciers de montagne, signe le plus tangible du réchauffement global car cette récession glaciaire est universelle. Les conséquences ne seront pas simplement l'incapacité de skier sur la mer de glace mais aussi, pour des millions de personnes, des problèmes liés à la gestion de l'eau. Par exemple, la fonte des glaciers de l'Himalaya posera et pose déjà des difficultés, pour des populations innombrables, d'agriculture et d'approvisionnement en eau.

Ces prévisions demeurent incertaines car elles font intervenir l'eau, ce qui complique les estimations. Paradoxalement, nous risquons de constater des précipitations beaucoup plus intenses dans un certain nombre de régions, comme lors des inondations en Allemagne il y a quelques années, et des sécheresses plus longues et plus fortes dans d'autres, comme au Sahel.

Certaines régions sont plus affectées que d'autres : l'Arctique, bien entendu, du fait de la fragilité de la banquise ; l'Afrique subsaharienne, déjà très aride et marginalement adaptée à la vie humaine ; les petits états insulaires, menacés de submersion complète ; les grands deltas asiatiques, surtout, menacés à la fois par les rivières et par la mer. De même, certains écosystèmes sont particulièrement vulnérables : les coraux, l'ensemble des animaux à coquillages, les toundras, les forêts boréales, les montagnes, les régions méditerranéennes.

Si l'on se réfère à certaines prévisions, qui ne sont pas cependant sûres, il apparaît possible que l'ensemble de la France, région tempérée à arbres caducs et feuillus, adopte, d'ici 40 ans, la végétation semi-aride épineuse du sud de l'Espagne.

En résumé, les deux principales dimensions du changement climatique consistent en une érosion de la biodiversité et en la multiplication des réfugiés de l'environnement.

Pour les spécialistes de la biodiversité, nous sommes déjà entrés dans la sixième extinction massive des espèces, la dernière étant la disparition des dinosaures et la précédente ayant entraîné la disparition de 90 % des espèces marines. Actuellement, le rythme de disparition des espèces est égal ou supérieur à celui des extinctions massives du passé. Ce phénomène est essentiellement dû à l'ensemble des très nombreuses activités humaines, la pêche, la chasse, l'agriculture, le morcellement des habitats, les transports, aggravées, bien sûr, par le réchauffement climatique. Ce changement supposerait que les espèces puissent migrer et s'adapter, ce qui se heurte aux activités de l'homme.

Les réfugiés de l'environnement sont des personnes habitant aujourd'hui dans des régions difficiles qui seront demain inhabitables, qu'elles soient arides ou submergées, et qui iront chercher refuge ailleurs, ce qui posera des problèmes de logeabilité.

Des émissions à un rythme équivalent ou supérieur à celui d'aujourd'hui conduiraient à des changements climatiques beaucoup plus importants que ce que nous avons connu jusqu'à présent. L'adaptation est nécessaire car, si nous ne pouvons pas stopper le réchauffement, nous pouvons le ralentir. Cependant, elle ne permettra pas de gérer tous les impacts, impacts dont le coût va augmenter avec les températures. Il faut donc trouver un point d'équilibre entre la réduction des émissions et l'adaptation aux changements climatiques.

Dans le cas d'une stabilisation des concentrations des gaz à effet de serre, en CO₂ équivalent dans l'atmosphère, avec les températures moyennes qui, à long terme, seraient atteintes, on parvient à un réchauffement minimal de 2 à 2,4 degrés. Pour ce faire, il est nécessaire que les émissions mondiales de CO₂ commencent à diminuer au plus tard en 2015, reviennent au niveau de 2000 au plus tard en 2030 pour parvenir, en 2050, à une diminution de 85 à 50 %. Il s'agit donc d'un changement colossal du secteur de l'énergie. Les leaders du G8 ont appelé à une division par deux des émissions mondiales en 2050 mais nous ne sommes pas certains d'y parvenir, ni que cette concentration permettra d'éviter un réchauffement de deux degrés. Le réchauffement minimum sera très probablement de 2,5 degrés.

Tous les niveaux de concentrations en CO₂ supérieurs, résultant d'une réduction moins rapide des émissions, conduisent à des niveaux de réchauffement extraordinairement élevés qui correspondent, à échéance de deux ou trois siècles, notamment à une montée des mers de sept mètres. Il est souhaitable de ne pas s'engager dans ce type de processus irréversible.

Il est très difficile de réduire ces émissions, contrairement aux émissions d'oxyde d'azote, de souffre, de particules, facilement traitables avec des systèmes de fin de tuyau, des pots catalytiques... En effet, c'est la combustion de pétrole, de charbon et de gaz qui est la source principale des émissions de gaz à effet de serre, à commencer par le dioxyde de carbone.

La demande mondiale d'énergie ne cesse de croître, très fortement dans les pays en développement mais aussi dans les pays de l'OCDE et dans les pays dit en transition, c'est-à-dire les anciens pays communistes. Cette augmentation de la demande atteint environ 50 %. Cette croissance s'explique par le fait qu'une bonne partie du monde vit dans la pauvreté énergétique. Plus de deux milliards d'habitants de la planète n'ont d'autre combustible qu'une biomasse traditionnelle, utilisée de façon très inefficace et très polluante, et nécessitant des heures de collecte, ce qui représente une réelle pénalité sur le développement. Un milliard et demi de personnes, essentiellement en Afrique subsaharienne et dans le sous continent asiatique, ne disposent d'aucun accès à l'électricité, y compris pour des usages de survie minimaux. La Chine se singularise avec un accès à l'électricité répandu mais à des niveaux faibles et une utilisation massive de la biomasse pour la cuisson des aliments par exemple.

Selon nos prévisions, en 2030, en dépit du rattrapage auquel nous assistons actuellement, la consommation d'énergie par tête demeure très inégale dans le monde avec des zones de très forte consommation comme la Russie, l'Amérique du Nord, l'Australie, le Proche-Orient, l'Europe, la Chine, l'Amérique Latine, et, au contraire, l'Inde, toute l'Asie du Sud Est et l'Afrique avec des niveaux de consommation par personne demeurant faibles.

En ce qui concerne les énergies, l'hydraulique et le nucléaire, ne produisant pas, de même que les autres énergies renouvelables, biomasse traditionnelle, éolien et solaire encore marginaux, de gaz à effet de serre, représentent environ la même production d'électricité. Le reste de l'électricité est produit par le gaz, le charbon, qui a repris une croissance vigoureuse, et le pétrole, qui demeure l'énergie de bouclage. Selon nos prévisions, l'ensemble de ces combustibles augmentent en valeur absolue. Les combustibles fossiles, qui fournissent aujourd'hui 81 % de notre énergie, sont appelés à permettre 83 % de la croissance. Il n'y a donc pas de dé-carbonisation du mix énergétique, et on assiste, au contraire, à une intensification du contenu en carbone de ce dernier.

La hausse des prix du pétrole va-t-elle nous sauver ? Bien sûr, dans un monde fini, la consommation exponentielle de pétrole ne peut pas se poursuivre indéfiniment. L'exploitation d'un puits de pétrole conduit toujours, tôt ou tard, à un déclin. Au niveau mondial, la prévisibilité de ce déclin est incertaine car certaines zones restent mal connues d'un point de vue géologique. Nous disposons encore d'importantes réserves, estimées à 40 ans au rythme de consommation actuel. Il y a 30 ans, nous pensions en avoir pour 30 ans supplémentaires, ce qui signifie que nous avons trouvé de nouvelles réserves. Les prédictions du pic pétrolier mondial imminent doivent donc être accueillies avec beaucoup de prudence, d'autant plus que nous mettons actuellement en œuvre des méthodes non conventionnelles. Ceci dit, le rythme d'exploitation peine à suivre l'augmentation de la demande. Le problème n'est pas dans le sous-sol mais touche à la difficulté de réaliser des investissements de production, très difficiles et de plus en plus technologiques, afin de s'adapter à la demande, ce qui explique les

tensions sur les prix. Nous pensons qu'avec un prix de 70 dollars par tonne nous pourrons répondre à la demande jusqu'en 2030, dans la mesure où des investissements pourront être réalisés. Or, aujourd'hui, il s'avère impossible ou extrêmement risqué, pour une compagnie pétrolière internationale, d'investir au Venezuela, en Iran, en Irak, en Arabie Saoudite ou en Russie. C'est pourquoi les prix restent sensiblement plus élevés que ces 70 dollars, théoriquement prix d'équilibre du pétrole à moyen terme. Cependant, la cherté du pétrole ne constitue pas forcément une solution pour le changement climatique. En effet, si cela renforce les économies d'énergie, le nucléaire et les énergies renouvelables, cela renforce également les sources non conventionnelles de pétrole, qui demandent plus d'énergie à extraire et à purifier, mais surtout le charbon, qui est aujourd'hui l'énergie majeure dans la production d'électricité dans le monde et risque d'être employé demain pour la production de carburants liquides. Or, si nos réserves de pétrole sont estimées à 40 ans, celles de charbon le sont à 150 ans. En outre, le charbon contient plus de carbone et moins d'hydrogène que le pétrole ou le gaz ce qui conduit à une émission de CO₂ pratiquement deux fois supérieure, pour la même production de kilowatts-heure.

Les émissions de CO₂ liées à l'énergie montrent aujourd'hui que le gaz est le moins polluant. Le pétrole, longtemps dominant, est aujourd'hui à égalité avec le charbon, non dans la production d'énergie, où le pétrole représente 40 % et le charbon 25 %, mais dans la production de CO₂. Dans les années à venir, le charbon va dominer en tant que première source d'émission. Si l'on poursuit la politique du laisser-faire actuelle, aux alentours de 2050, l'arrivée des carburants liquides ex-charbon, moins coûteux que le pétrole, va provoquer une explosion des gaz à effet de serre, du fait de la production d'électricité et de la conversion. En effet, les raffineries seront équipées d'installations de conversion du charbon en carburant. Cela conduirait au moins à un doublement des émissions lors d'une période où il faudrait au minimum les diviser par deux.

J'ai voulu illustrer ce que nous pouvons faire en vous rappelant les quantités élémentaires d'énergie nécessaires. Aujourd'hui, l'énergie solaire parvenant sur Terre chaque année représente 10 000 fois la consommation annuelle de l'humanité : nous recevons du Soleil, en une heure, ce que nous consommons en un an. Il faudra donc, à terme, se tourner vers le Soleil et l'AIE prévoit cette évolution d'ici 2050.

La première source de réduction des émissions concerne la réalisation d'économies d'énergie. Je parle ici d'économies sous l'angle des possibilités technologiques car il n'est pas simple, pour l'AIE, de prêcher le changement culturel. Nous avons réalisé des prévisions de consommation d'énergie en 2030 et en 2050 et la réalisation d'économies d'énergie dans les bâtiments, le transport et l'industrie augmente les capacités technologiques. Nous avons pris en compte deux scénarios, l'un ramenant les émissions de 2050 au niveau actuel, c'est-à-dire un scénario de stabilisation des émissions, et l'autre divisant les émissions par deux. Dans tous les cas, la consommation d'énergie aura augmentée par rapport à aujourd'hui et, à moins d'un changement culturel très profond, il semble que nous ne pourrons pas l'éviter avec la demande croissante des pays en développement.

Les options technologiques clés peuvent concerner :

- la production avec : la capture et le stockage du dioxyde de carbone dans la production d'électricité ; le nucléaire ; l'énergie éolienne ; la biomasse gazéifiée et consommée dans les centrales électriques ; le solaire photovoltaïque et thermodynamique à concentration (on parle de construire, dans le cadre du plan pour la Méditerranée, 20

gigawatts de centrales solaires dans les pays méditerranéens) ; la gazéification du charbon ; des centrales à charbon plus efficaces ; une seconde génération d'agro-carburants.

- la consommation avec : l'efficacité énergétique dans les bâtiments ; les pompes à chaleur très efficaces actuellement mises au point ; l'eau chaude et le chauffage solaire ; les économies dans les énergies de transport avec notamment les voitures hybrides et les hybrides « plugables » (c'est-à-dire les hybrides que l'on peut raccorder à l'électricité et qui n'utilisent donc le carburant liquide que pour les longs trajets), les courts trajets se faisant avec de l'électricité empruntée au réseau ; peut-être, à partir de 2030, des véhicules à hydrogène ; la capture et le stockage de CO₂ dans l'industrie et des améliorations sur les moteurs électriques.

Toutes les options technologiques devront donc être utilisées afin de parvenir à diviser par deux, d'ici 2050, les émissions. Cela ne sera pas possible si nous n'utilisons pas à la fois les énergies nucléaires et renouvelables, la capture et le stockage du CO₂ et les économies d'énergie. Il est très important, à nos yeux, de cesser d'opposer ces différentes technologies qui sont complémentaires et toutes sont nécessaires afin de résoudre la question climatique.

En ce qui concerne le mix électrique, si nous n'agissons pas, les sources principales seront le nucléaire et l'hydraulique, suivis par le charbon, un peu de pétrole et le gaz et, minoritaires, les autres énergies renouvelables. En fait, nous aurons la même répartition qu'aujourd'hui avec des consommations et des émissions plus importantes en 2030 et en 2050. Si nous agissons, nous devons profondément modifier ce mix énergétique en : employant encore du charbon et du gaz, mais toujours accompagnés de capture et de stockage du CO₂ ; augmentant la part du nucléaire, surtout dans le scénario d'une forte diminution des émissions ; ayant un niveau d'hydraulique sensiblement identique par rapport à aujourd'hui, cette énergie nécessitant l'équipement de sites et présentant des contraintes géographiques ; augmentant fortement l'utilisation de la biomasse, du solaire et de l'éolien. La mise en place de ces changements nécessitera la conclusion de nouveaux accords sur le climat afin de trouver le moyen d'intégrer dans l'action l'ensemble des pays, développés et en développement, sous des formes différencierées. Le protocole de Kyoto permet de gérer les émissions des pays développés signataires, soit un tiers des émissions mondiales. Cependant, les Etats-Unis, représentant 25 % des émissions mondiales, ne sont pas concernés, de même que les pays en développement, aux émissions croissantes. En outre, les soutes aériennes et maritimes internationales ne sont pas comprises dans le Protocole. Nous allons devoir mettre en œuvre non seulement une boîte à outils technologique extrêmement diversifiée mais également inventer une boîte à outils politique qui permettra d'entraîner dans l'action l'ensemble des pays industriels, y compris ceux qui se sont montrés réticents jusqu'ici, et des pays en développement, toujours réticents et désireux avant tout de favoriser leur développement, avec lesquels nous devrons trouver un compromis.

Table ronde 1

Enjeux et conséquences du changement climatique pour les communes touristiques

Participant à la table ronde :

Marc GILLET, Directeur de l'ONERC (Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique) ;

Christian MANTEI, Directeur Général d'ODIT France ;

Jacques MORET, Professeur au Muséum National d'Histoire Naturelle ;

Eric PRUDHOMME, Chef du Département Acteurs Publics de l'ADEME.

Les débats sont animés par Teddy FOLLENFANT, journaliste spécialisé en développement durable.

Teddy FOLLENFANT

Eric PRUDHOMME, vous représentez l'ADEME et plus particulièrement Chantal JOUANNO sa présidente. Vous êtes chef du département Acteurs Publics de l'ADEME, l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie. Comment pouvez-vous aider les communes ici présentes à mettre en place des Agendas 21, des bilans carbone et, plus généralement, des outils pratiques, techniques afin de réduire, notamment, les émissions de CO₂ ?

Eric PRUDHOMME

Nous avons déjà abordé ce matin les conséquences du changement climatique sur les communes touristiques. Aujourd'hui, nous constatons que le tourisme a un certain nombre d'impacts sur l'environnement, notamment en matière de transports, lorsque les touristes se rendent dans ces communes mais aussi par la suite, en ce qui concerne la mobilité sur place. Cet impact concerne également les infrastructures avec une activité saisonnière entraînant la saturation de certains équipements de traitement des eaux et des déchets et de la demande en électricité et, enfin, de par la nécessité de construire des aménagements. Aujourd'hui, les acteurs publics et économiques impliqués dans l'activité touristique ont parfaitement conscience que le développement touristique trouvera rapidement ses limites s'il ne s'inscrit pas dans une démarche de protection de l'environnement prenant en compte les enjeux du développement durable. Ce tourisme durable concerne tous les acteurs économiques (tours opérateurs, voyagistes, professionnels de l'hôtellerie) mais aussi les collectivités locales qui ont un rôle important de par les décisions qu'elles prennent en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'organisation, de services mais aussi de sensibilisation et d'information vis-à-vis des différents publics.

L'ADEME a pris conscience de ces différents enjeux et a décidé de s'impliquer plus largement dans l'ensemble des questions environnementales liées au tourisme. Voici quelques exemples, qui ne concernent pas les collectivités, mais sont liés au tourisme :

- développement d'un éco-comparateur en ligne permettant aux particuliers de procéder à des choix de modes de transport, étant éclairés par l'importance des émissions des gaz à effet de serre ;
- actions de maîtrise de l'énergie et d'utilisation de l'énergie renouvelable que nous avons réalisées avec les structures hôtelières, en particulier le Groupe Accor. Un accord a été signé l'année dernière avec l'Union des Métiers de l'Industrie de l'Hôtellerie afin de faire connaître les bonnes pratiques aux professionnels du secteur.
- actions des délégations régionales au travers de projets concrets comme, en Languedoc-Roussillon, l'opération Ports Propres, en PACA, la Charte des éco-gîtes avec les Gîtes de France ou en Aquitaine, avec le Guide du Management Environnemental pour le secteur hôtelier.

Nous travaillons également avec les collectivités. Nous avons signé, en octobre 2007, un accord de partenariat avec l'Association Nationale des Maires de Stations de Montagne qui avait pour objectifs de sensibiliser les élus au changement climatique, de les accompagner dans la mise en place et la rédaction d'une Charte, aujourd'hui signée par environ 40 stations, enfin, de mener une opération groupée pour la réalisation de bilans-carbone dans un certain nombre de ces stations.

L'ADEME a donc pris le sujet à bras le corps et s'est impliquée avec les différents acteurs. En ce qui concerne les moyens d'accompagnement que peut vous proposer l'ADEME, nous avons, aujourd'hui, trois objectifs.

Le premier est de se trouver au plus près des élus. Nous disposons pour ce faire d'une délégation régionale par région administrative, soit 26 au total, auxquelles s'ajoutent des délégations d'outre-mer. Ces délégations travaillent avec leurs partenaires régionaux, le plus souvent la région ou le département, afin de mettre en place des aides aux collectivités locales, en matière de conseil mais aussi de financement. En ce qui concerne le financement, l'ADEME peut aujourd'hui aider les collectivités sur trois grands domaines : l'aide à la décision, qui va vous permettre de vous lancer dans un projet et d'avoir recours à des prestataires extérieurs quand les moyens de la collectivité ne le permettent pas ; l'aide aux opérations exemplaires, car nous cherchons à démontrer la faisabilité de ces actions ; l'aide à l'animation, au niveau des territoires.

Le second consiste à mettre à votre disposition des conseils et des outils adaptés à vos besoins. L'ADEME possède aujourd'hui une solide expérience en ingénierie de projets, élément important en matière de développement durable. Nos délégations régionales peuvent vous aider à définir, organiser et structurer votre projet de développement durable. Elles sont une aide pour définir son périmètre, la pertinence du territoire, les moyens de le traiter, étant donné que les projets de développement durable sont des projets transversaux traitant de nombreux sujets. Comment s'organiser au niveau de ma collectivité pour traiter tel ou tel sujet ? Comment mettre en place des travaux entre services, entre élus ? Comment associer à ce projet les autres acteurs de mon territoire ? Comment organiser la gouvernance de mon projet ? Autant de questions auxquelles nous pouvons vous aider à répondre lors de cette phase préparatoire de votre projet.

Enfin, nous souhaitons travailler avec des instances représentatives des élus au niveau national.

Nous possédons en outre une expertise technique sur les différents sujets que nous traitons, que ce soit les déchets, l'énergie, le bruit, l'air, le climat, l'urbanisme ou les transports et qui nous permet de mettre un certain nombre d'outils à votre disposition. En particulier, nous vous proposons des outils d'analyse d'une situation donnée afin d'évoluer vers un changement qui permettra de mieux maîtriser l'environnement et les émissions de gaz à effet de serre. Par exemple, le bilan carbone représente un outil permettant d'effectuer le diagnostic de vos émissions de gaz à effet de serre, soit au niveau de votre patrimoine et de vos services, soit au niveau de votre territoire. En outre, nous pouvons réaliser des pré-diagnostic sur les énergies renouvelables, des diagnostics de flux sur les déchets, et des diagnostics sur le bâtiment. Nous proposons, suite à cette analyse, des outils d'accompagnement afin de vous aider à agir sur votre projet, par le biais de guides techniques et méthodologiques, notamment le guide relatif aux Plans Climat territoriaux qui vous a été présenté hier. Nous proposons également une démarche sur l'approche environnementale de l'urbanisme, menée sur environ 250 communes à ce jour, visant à une réflexion sur les moyens d'intégrer l'environnement dans les projets d'aménagement urbains, en prenant également en compte la dimension touristique. Enfin, des outils de sensibilisation et de communication sont à votre disposition afin de vous permettre de mieux appréhender les problèmes du développement durable et d'informer vos administrés. Des formations sont également disponibles sur les nombreux sujets que nous traitons, par exemple sur le bilan carbone, l'approche environnementale de l'urbanisme, les déchets.

Si vous souhaitez entrer dans le détail de notre offre, vous retrouverez l'ensemble des fiches descriptives, sur le site de l'ADEME, rubrique « Offre aux collectivités ».

Teddy FOLLENFANT

Si je suis Maire d'une petite commune touristique, station de montagne ou commune littorale, souhaitant faire un bilan carbone mais n'ayant pas de financement, l'ADEME le réalise-t-elle gratuitement ? Combien cela coûte-t-il ?

Eric PRUDHOMME

L'ADEME ne réalise pas de bilans carbone gratuitement mais peut vous aider. Tout d'abord, nous allons discuter avec vous afin de savoir pourquoi vous souhaitez faire cette démarche et dans quel objectif. Ensuite, si l'intérêt est déterminé, l'ADEME peut financer 50 % de l'étude du bilan carbone, avec un plafond de 30 000 euros. Le coût d'un bilan carbone est très variable et dépend de la taille de la collectivité et du périmètre pris en compte.

Marc GILLET

Monsieur PHILIBERT a très bien présenté la question des effets du changement climatique lui-même. L'ONERC est un petit observatoire, intégré à la Direction Générale de l'énergie et du Climat du Ministère de l'Ecologie, fondé par une loi d'initiative parlementaire avec pour objectif de collecter et de diffuser les informations sur les conséquences du changement climatique, plus particulièrement auprès des collectivités territoriales. Nous suivons les problématiques du changement climatique et du GIEC et, après avoir préparé une stratégie nationale d'adaptation adoptée par le Gouvernement en 2006, nous avons lancé les travaux préparatoires pour mettre en œuvre un Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques, prévu dans le projet de loi issu du Grenelle de l'Environnement et qui doit être finalisé en 2011. Ce délai est indispensable étant donné la complexité du sujet.

En tant qu'observatoire, nous rassemblons les informations qui sont, en France, très claires en ce qui concerne le changement climatique. Météo France signale une augmentation de la température d'environ un degré en un siècle, soit davantage que l'évaluation du GIEC de 0,74 degré pour l'ensemble du globe. L'écart constaté en France, et partagé par l'ensemble de l'Europe occidentale, est dû au fait que les températures annoncées par le GIEC couvrent l'ensemble de la planète, y compris les océans qui se réchauffent moins vite. En revanche, au niveau des pôles, le réchauffement est beaucoup plus important. Le réchauffement ne représente qu'un des symptômes du changement climatique. On peut citer également le recul des glaciers ou la diminution de la durée d'enneigement. Des conséquences plus indirectes sont aussi observées, sur l'agriculture par exemple, avec le recul partout en France des dates de vendanges, trois semaines plus tard qu'il y a une quarantaine d'années. Les liens entre le réchauffement climatique et la biodiversité sont aujourd'hui avérés, comme la progression de la chenille processionnaire du pin qui ne se trouvait, il y a une dizaine d'années, que dans les régions méditerranéennes et arrive aujourd'hui pratiquement jusqu'à Paris. En outre-mer, on constate le phénomène complexe et extrêmement grave de la mortalité des coraux pour lesquels le pronostic est pessimiste. En ce qui concerne les prévisions de changement climatique le propos de Monsieur FRANGIALLI était tout à fait pertinent. J'insisterais sur la question des canicules. Lors de l'été 2003, on a dénombré environ 70 000 décès supplémentaires en Europe dont 15 000 en France au mois d'août. Le niveau de températures enregistré au cours de l'été 2003 devrait, selon Météo France, devenir la norme pour la saison estivale à partir de la seconde moitié du présent siècle. Le GIEC lui-même annonce que le tourisme en Méditerranée diminuera en été pour augmenter au printemps et en automne du fait de ces augmentations de températures. Les précipitations hivernales seront plus importantes, surtout dans le Nord de la France, ce qui provoquera des complications dans la gestion des approvisionnements en eau, notamment dans les communes enregistrant de forts mouvements de population liés au tourisme. L'élévation des océans a été évoquée mais j'insisterais sur l'augmentation de l'acidité des océans, avec une diminution du pH, qui a été remarquée récemment. Les effets sont déjà observables sur certains planctons et des projets de recherche conséquents, touchant tous les animaux à coquille des océans, sont lancés afin de déterminer les effets de ce phénomène sur la biodiversité. Tous ces éléments auront des conséquences considérables, sans parler des cyclones outre-mer.

Les moyens de prévention vis-à-vis du changement climatique sont de deux types.

- Afin d'atténuer le changement climatique, il convient de réduire les émissions. L'objectif européen de limitation du réchauffement climatique à deux degrés a été évoqué. Pour précision, ces deux degrés supplémentaires s'entendent par rapport aux températures enregistrées lors de l'ère préindustrielle, c'est-à-dire vers 1850. Les températures actuelles sont déjà supérieures de 0,5 à 0,6 degré à ces dernières. Nous disposons donc d'une marge de 1,5 degré par rapport à la température actuelle du globe. Cet objectif ambitieux figure parmi les prévisions les plus basses des missions du GIEC et nécessitera des évolutions sociales extrêmement importantes. Je ne pense pas pour autant qu'il soit impossible car nous disposons déjà de possibilités d'économie d'énergie importantes, notamment dans le bâtiment mais aussi dans les transports avec l'utilisation, par exemple, de voitures électriques, ou dans les modes de vie.
- L'adaptation sera également nécessaire, même si nous parvenons à rester dans la limite de deux degrés de réchauffement et d'autant plus au-delà. Récemment, les

scientifiques du Ministère de l'Ecologie anglais ont annoncé que nous devions, en dépit de notre objectif de deux degrés, nous préparer à un réchauffement de quatre degrés. Les moyens de cette préparation concernent, tout d'abord, l'information des populations sur les risques encourus, travail déjà entrepris efficacement par les médias. Il n'existe actuellement aucun scientifique dans ce domaine qui nie la question du changement climatique. Ensuite, et surtout, les décideurs doivent intégrer la problématique du changement climatique dans tous les processus de planification, tant au niveau du privé que des collectivités territoriales ou de l'Etat. Cette démarche se traduira sans doute par des règlementations, des incitations et peut-être des subventions dans divers domaines, mais tous ces éléments restent à définir. Il est également important d'examiner des scénarios cohérents et correspondant à diverses possibilités. Si, au niveau global, l'évolution semble claire et indubitable, on constate souvent des incertitudes, au niveau local, et des difficultés persistantes, notamment dans certaines régions comme le Sahel ou certaines parties de l'Afrique, pour lesquelles nous sommes moins sûrs de la façon dont les choses vont évoluer. De même, la France se situe à la charnière entre la partie méditerranéenne et le nord, zones présentant des évolutions différentes. Nous devons donc tenir compte des différents scénarios et tenter de mettre au point des stratégies gagnantes dans tous les cas. Dans ce cadre, nous contribuons aux Plans Climat territoriaux mis au point par l'ADEME et qui devraient se développer et se généraliser.

Teddy FOLLENFANT

Eric PRUDHOMME, Monsieur MORET affirme que l'ensemble des scientifiques s'accordent aujourd'hui sur le fait que le réchauffement serait avant tout lié aux effets de l'activité humaine. Que pensez-vous des affirmations de Monsieur Claude ALLEGRE, qui n'est pas convaincu par cette thèse et soutient qu'il y a toujours eu des phases de réchauffement et de glaciation ?

Eric PRUDHOMME

Il a écrit un très bon livre sur la dérive des continents, *L'écume de la terre*, que je vous recommande. Que dire de plus ? Nous avons d'un côté des milliers de scientifiques qui travaillent sérieusement et de l'autre, quelqu'un qui parle d'un sujet qu'il ne connaît pas. C'est un très bon géologue.

Marc GILLET

Je pense qu'il s'agit en effet d'un très bon géologue qui n'est pas compétent sur la question du climat.

Jacques MORET

Je suis très content que nous évoquions la nature qui, en définitive s'apparente à la biodiversité car, depuis quelques années, on parle de la crise du climat et de ses conséquences sur la société mais pour nous, scientifiques, la crise de la biodiversité, c'est-à-dire la disparition des espèces et des écosystèmes, est au moins aussi importante. Nous sommes aujourd'hui engagés dans la phase de sixième extinction des espèces. Des espèces disparaissent et naissent en permanence car la durée de vie des espèces n'est pas illimitée. Cependant, aujourd'hui, le rythme de disparition des espèces est évalué comme étant 1 000

fois plus important que la normale. Cette crise majeure n'aura pas d'impact sur la planète, qui continuera à exister, mais aura très probablement une grande influence sur l'Homme, la façon dont il vit et son processus de reproduction. Cette crise de la biodiversité n'a pas le climat pour seule cause. Aujourd'hui, la première cause de disparition des espèces concerne des atteintes directes à celles-ci par le biais de l'Homme. Nous ne possédons aucun exemple documenté de disparition d'une espèce due à une évolution du climat. Le seul exemple, controversé, en ce domaine, concerne une grenouille du Costa Rica qui aurait disparu car l'augmentation des températures des rivières aurait provoqué la prolifération d'un champignon la parasitant. En revanche, nous disposons d'exemples très bien documentés quant à l'influence du climat sur la répartition des habitats et des espèces. Premièrement, lorsque nous analysons les dates de floraison des plantes, nous possédons de très bons exemples documentés en France et en Angleterre, il apparaît que ces dernières sont de plus en plus précoces, notamment la vigne, pour laquelle nos données remontent à 1 300. Deuxièmement, de très bonnes études existent sur le pin d'Alep, arbre qui structure la plupart des paysages méditerranéens. Nous savons aujourd'hui que la croissance du pin d'Alep, depuis 30 ans, est de plus en plus rapide, ce qui contribue à modifier les paysages. Troisièmement, les pelouses sèches méditerranéennes, existant dans les espaces non arborés, ont tendance à voir diminuer le nombre des espèces qui les colonisent.

Quels modèles, nous, scientifiques, pouvons-nous prévoir pour l'avenir et comment, en fonction des projections que l'on nous annonce allant jusqu'à six degrés d'augmentation du climat, pouvons-nous les élaborer ? Il est extrêmement compliqué de réaliser des prévisions car, d'abord, nous ne disposons que de peu de données sur les traits de vie des espèces, c'est-à-dire leurs préférences, les températures maximales qu'elles pourront supporter et les endroits où elles pourront se rendre en cas de migrations. Ensuite, l'évolution de l'aire de répartition des espèces obéit, certes, au climat, mais également à de nombreux autres facteurs. Par exemple, pour le pin d'Alep, si la température provoque une pousse plus rapide, nous savons également que cet arbre a été disséminé dans tout le bassin méditerranéen depuis l'Antiquité par les Romains. Enfin, nous savons que les espèces ne sont pas monolithiques mais comportent des populations ne réagissant pas toutes de la même façon, certaines dans le sens d'une meilleure adaptation à des changements climatiques, d'autres d'une moins bonne adaptation. En fin de compte, nous ignorons largement quelles vont être les évolutions en ce domaine. Néanmoins, si nous mettons ces incertitudes entre parenthèses, certaines études, en particulier conduites par l'INRA, nous permettent d'avoir une meilleure visibilité. J'en citerais deux, majeures qui auront des impacts pour les paysages, d'une part, une étude sur le chêne vert, actuellement limité au bassin méditerranéen, qui prévoit qu'à l'horizon 2050, il colonisera toute la façade atlantique, jusqu'en Bretagne. J'évoquerais, d'autre part, une étude sur le hêtre, qui est appelé à disparaître totalement de France à l'horizon 2100. Quelques pieds subsisteront toujours, du fait de la longévité de cet arbre et de sa grande faculté de résilience, mais les projections faites, en particulier par rapport au déficit hydrique, montrent que l'aire du hêtre ne passera plus par la France. Ces deux éléments seuls modifieront considérablement les paysages français.

Parallèlement à ces conséquences directes, nous prévoyons également des conséquences indirectes dont je donnerais deux exemples. Tout d'abord, en ce qui concerne l'apparition de plantes invasives, un certain nombre d'espèces provenant de régions dites exotiques colonisent le territoire français, de même que les autres territoires européens. Tel est le cas de la perruche à collier qui, jusqu'à une dizaine d'années en arrière, ne se reproduisait pas et vivait chez des particuliers qui la lâchaient dans la nature où elle ne prospérait que quelque

temps. Aujourd’hui, elle est en train de remplacer, dans un certain nombre de villes, les pigeons, moineaux, pies et tous les animaux familiers que nous connaissons. Il ne s’agit pas de porter un jugement mais de constater un fait existant. Tel est également le cas d’une plante, le séneçon du cap, ressemblant à une marguerite et provenant du Cap de Bonne Espérance, en Afrique du Sud, qui, depuis une vingtaine d’années, colonise toute l’Europe. Or cette espèce colonise les pâturages, en particulier de moyenne montagne, et va monter en altitude sous l’effet du changement climatique, le problème étant que les animaux, et en particulier les bovins, refusent de la brouter. Les pâturages sont donc rendus inutilisables pour l’élevage. On peut également prendre deux exemples très concrets, le premier concernant Saint-Tropez. Depuis de nombreuses années, des palmiers exotiques ont été plantés sur la Côte d’Azur afin d’agrémenter les paysages. Aujourd’hui, il existe à Saint-Tropez une espèce de palmier autochtone, qui avait quasiment disparu au XIX^{ème} siècle, appelé le Palmier Nain, en latin le *Chamaerops Humilis*. Depuis vingt ans, la population de cet arbre est en augmentation et forme des bois, si bien que, dans une cinquantaine d’années, nous aurons des bois de palmiers autochtones et nous n’aurons plus besoin de planter des palmiers. Mon second exemple concerne le vignoble bourguignon. En Bourgogne, les crus de vin sont très liés au terroir, élément géologique non modifiable et pouvant produire, à peu de distance, des crus très différents. Ainsi, autour de Romanée, on trouve Romanée-Conti, Romanée-Saint-Vivant, Romanée-La Tâche …etc. Les modélisations réalisées montrent que les cépages de vignobles cultivés dans cette région vont probablement être fortement attaqués par les changements climatiques et sont appelés à disparaître. Or les cépages étant très liés au sous-sol, la réimplantation de la vigne en d’autres endroits nous conduirait tout de même à voir disparaître un certain de nos crus de vins. Je veux, avec ces exemples, démontrer que les changements climatiques vont avoir un impact global et certain sur la biodiversité au niveau local. Certains de ces impacts seront réversibles, modulables, comme les palmiers à Saint-Tropez ; d’autres seront irréversibles, comme ceux sur le vignoble bourguignon ou bordelais. Nous devons donc prendre en compte, dès aujourd’hui, ces changements, afin de prévenir toute agression future.

Teddy FOLLENFANT

La multiplication des algues vertes dans les communes du littoral, qui pose un certain nombre de problèmes, est-elle liée à l’augmentation de la température des océans et des mers ?

Jacques MORET

Les changements climatiques ne sont pas les seuls responsables des modifications des écosystèmes. En l’occurrence, la prolifération des algues vertes sur le littoral est souvent due à une modification de la composition chimique de la mer, en particulier à l’augmentation des nitrates, souvent causée par des déversements de nitrates provenant d’élevages intempestifs de porcs notamment en Bretagne. L’augmentation des températures de la mer peut cependant également avoir des conséquences sur ces algues, de même que sur la prolifération des méduses en Méditerranée.

Teddy FOLLENFANT

Lors d’un séjour en Arles à l’occasion de la Fête du Riz, j’ai constaté la présence croissante d’insectes provenant d’Afrique du Nord. Est-ce aussi un signe précurseur de l’apparition, dans les années à venir, d’anciennes maladies qui avaient disparu ?

Jacques MORET

On observe effectivement une augmentation du nombre des maladies dues à des plantes ou à des animaux provenant du sud de la Méditerranée ou d'Asie. Ce phénomène est aujourd'hui avéré et nous n'en connaissons pas les limites. Je voudrais à ce titre insister sur les conséquences possibles dans l'avenir en prenant un nouvel exemple sur la Côte d'Azur. Vous avez entendu parler de l'épidémie de chikungunya à la Réunion. Le moustique vecteur de cette maladie, l'*aedes albopictus*, existe sur le littoral méditerranéen, en particulier autour de Saint-Tropez, et la riviera italienne. Si l'épidémie parvient jusqu'en Europe, elle sera donc disséminée sur le littoral méditerranéen, phénomène qui sera augmenté dans le cadre d'importants changements climatiques. Les risques existent donc aujourd'hui mais également pour demain et il ne faut pas prendre à la légère les conséquences du changement climatique sur la biodiversité.

Christian MANTEI

Un autre signe alarmant concerne le renouvellement de la ressource que représente la clientèle. Notre action consiste à concilier des actions de protection à terme, avec des actions immédiates visant à protéger notre clientèle. Les indicateurs prévisionnels pour l'année prochaine sont incertains or, le tourisme et l'activité touristique nous permettent de protéger les emplois et de développer de nombreuses activités complémentaires. ODIT intègre dans son ingénierie du développement une dimension économique qui constitue notre fil conducteur. C'est pourquoi, parallèlement aux publications techniques que nous avons éditées, concernant la campagne, le littoral ou la montagne mais aussi tous les types de filières, ports de plaisance, stations de montagne, tourisme d'affaire ou randonnée, nous proposons aussi des publications directement liées au développement durable et apportant des solutions très concrètes en la matière. A ce titre, nous sommes très fiers de notre passeport vert. Nous devons en effet continuer d'attirer des consommateurs qui eux-mêmes ont évolué.

Pour l'hôtellerie, nous avons réalisé une publication « éco-gestion et éco-construction », et, avec un certain nombre de territoires et en collaboration avec le Ministère de l'Ecologie et la DIACT, nous avons mené, par exemple, un travail important sur le développement durable des territoires.

Nous accompagnons un certain nombre de Maires sur leurs projets et cette assistance technique intègre toutes les dimensions de la situation à terme. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas nous permettre, lorsque nous travaillons sur le positionnement d'une station, d'omettre cette dimension. Ainsi, par exemple, nous proposons que les approches de développement intègrent une vision plus territoriale et élargie que la simple station ou commune. En effet, les activités avoisinantes ont fréquemment un impact sur la réalité écologique d'une commune.

Je pense qu'en termes de constats, de propositions d'orientations, de chiffres, nous avons aujourd'hui suffisamment d'éléments, qui sont d'ailleurs légèrement anxiogènes. En parallèle, nos partenaires, les Maires, sont confrontés à une grande complexité et ne disposent pas toujours de solutions concrètes. Notre rôle consiste à apporter ces solutions concrètes mais aussi intégratrices : nous prenons en compte l'ensemble des problèmes, dont la dimension économique, afin de trouver une solution globale, harmonieuse et équilibrée.

Teddy FOLLENFANT

Pouvez-vous nous citer deux exemples de l'aide apportée par ODIT France ?

Christian MANTEI

L'*aedes albopictus*, le moustique porteur du chikungunya, nous a conduits, à la demande du Gouvernement, à intervenir auprès de toutes les collectivités réunionnaises et du secteur professionnel réunionnais pour proposer la restructuration et le repositionnement de l'offre touristique de la Réunion suite à la grande crise. Nous intervenons aussi beaucoup dans les ports de plaisance et avons édité plusieurs publications sur ce sujet, qui ont été validées par l'ANEL, dont je salue le Président ici présent, par la Fédération de l'Industrie Nautique et par la Fédération des Ports de Plaisance. Je citerai également la Direction des Etudes de l'Aménagement Touristique de la Montagne d'ODIT France, qui intervient en permanence au côté des présidents des associations et des élus, non seulement pour l'instruction des unités touristiques nouvelles mais aussi en fournissant une assistance technique.

Teddy FOLLENFANT

Vous avez parlé d'une possible perte de clients. La France demeure pourtant le pays recevant le plus grand nombre de visiteurs étrangers, particulièrement en été. Cette pression touristique vous inquiète-t-elle ?

Christian MANTEI

L'inquiétude est notre métier : nous ne pouvons pas faire d'observation, avoir un rôle de vigie et ne pas être soucieux ou, tout au moins, vigilants. Aujourd'hui, une menace existe avec un risque d'effondrement du marché. Une baisse de 10 ou 20 % sur un marché ne peut être qualifiée autrement. Certaines villes, comme Paris, ou destinations régionales sont aujourd'hui dépendantes de leur tourisme. Une baisse de la fréquentation touristique de 10 à 15 % à Paris aurait des conséquences majeures sur l'emploi, le commerce... La situation pour 2009 suscite donc nos interrogations, notamment vis-à-vis des marchés américains et asiatiques, même si les résultats sont assez bons pour 2008, avec une fréquentation stable, ce qui atteste que la France résiste bien par rapport à certains de ses concurrents directs, dont l'Espagne, qui a enregistré une baisse de sa fréquentation estivale de 8 %.

Teddy FOLLENFANT

Je pense que nous ne devrions pas utiliser le terme de « réchauffement » climatique mais plutôt de « changement » climatique global.

Cédric PHILIBERT

Effectivement, cette évolution a déjà été adoptée dans les organisations internationales qui ont adopté le terme de « changement » plutôt que celui de « réchauffement ». Malgré tout, le fil conducteur demeure un réchauffement global qui se traduit par des modifications en termes de températures mais aussi de précipitations, élément qui a sans doute les impacts les plus importants pour les populations. C'est pour prendre en compte l'ensemble des données climatiques et leurs impacts sur la biodiversité et les espèces, et non car, ici ou là, on enregistrait un refroidissement local, que le GIEC, Groupe Intergouvernemental d'Experts sur

le Changement Climatique, a adopté le concept de « changement climatique » ou la Convention cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques.

Marc GILLET

Ces questions sont sujettes à débat mais, malgré tout, le point de départ consiste en un réchauffement de l'air, dû à l'absorption par le CO₂ de l'énergie infrarouge ce qui réchauffe l'atmosphère et a, ensuite, des conséquences en cascade sur la circulation atmosphérique, la glace et les océans. Il est certain que pour décrire l'ensemble des symptômes, le terme de « changement climatique » est préférable.

Teddy FOLLENFANT

En ce qui concerne les échéances, pouvons-nous continuer ainsi jusqu'en 2 100 ou devons-nous modifier les choses peu à peu ? Le film d'Al GORE a provoqué une montée en puissance considérable de ces sujets.

Cédric PHILIBERT

Le phénomène est déjà engagé et il n'y a pas de période de latence durant laquelle rien ne se produira. Les effets se font déjà sentir, même s'il n'est pas toujours possible de faire le lien entre un évènement climatique particulier et le réchauffement global. En revanche, statistiquement, des effets sont déjà observables et vont s'accentuer au fil du temps.

De la salle

J'aurais deux questions portant sur l'exposé de Monsieur PHILIBERT. Pourquoi, contrairement à l'Arctique, l'Antarctique ne fond-il pas ? Je connais quelques explications à ce phénomène mais elles ne me satisfont pas. Ma deuxième question concerne le carburant liquide. Lors d'un séjour récent en Allemagne, j'ai discuté avec des élus allemands d'un procédé de fabrication de carburant liquide, dit Fischer Tropsch, à partir du charbon que, semble-t-il, ils préconisent depuis 1926. Quels en sont le rendement et le coût et comment expliquer que son utilisation par les armées allemandes ait été éludée par les historiens ?

Cédric PHILIBERT

Tout d'abord concernant votre première question, l'Arctique et l'Antarctique sont deux éléments très différents avec, d'un côté, un océan présentant une couche très mince de banquise et qui est donc en échange thermique permanent avec l'ensemble des océans, et, de l'autre, un continent présentant une couche de glace de plusieurs kilomètres, n'ayant donc que très peu d'échanges avec ce médium fortement calorique qu'est l'eau, les échanges avec l'air apportant moins d'énergie. La banquise de l'Arctique peut donc disparaître en 20 ou 30 ans et, cet été, les deux voies de circulation du cercle polaire étaient ouvertes en même temps, ce qui ne s'était pas produit de mémoire d'homme. Au contraire, de par son épaisseur, l'Antarctique ne se modifiera que très lentement. Nous avons tout de même des inquiétudes pour la partie ouest de l'Antarctique de même que pour le Groenland qui fond plus vite que prévu du fait de circulations d'eau souterraines. Un des problèmes de l'Antarctique réside dans le fait que la fonte de la banquise provoque une rétroaction positive sur le climat car cela accentue la capacité de la mer à capter l'énergie solaire et accélère donc le réchauffement. Les phénomènes en Antarctique sont également complexes. Par exemple, une augmentation des

précipitations provoque une accumulation de neige plus importante et, à l'heure actuelle, le bilan de masse de l'Antarctique n'est pas connu avec précision.

Le procédé Fischer Tropsch, développé dans l'Allemagne nazie pour se procurer des carburants liquides, a connu une seconde vie en Afrique du Sud durant l'apartheid par manque d'accès au pétrole. A ce titre, la plus grosse usine, qui est aussi la plus importante source ponctuelle d'émissions de gaz carbonique dans le monde, est une usine de production de carburant liquide à partir du charbon, située dans ce pays. Cette méthode rebondit aujourd'hui. Les Chinois prévoient de construire trois usines mais, pour l'instant, une seule est en travaux. Des usines de production de carburant liquide à partir du gaz sont en construction à Dubaï dans les Emirats. Avec un prix du pétrole à 70 dollars, ce procédé devient intéressant, ce qui représente une vraie source d'inquiétudes.

Damien PERRY

En tant que professionnels de la montagne, nous constatons depuis longtemps une évolution de la biodiversité. Vous disiez que le hêtre, par exemple, va disparaître de France. Ces espèces pourront-elles, toutefois, être conservées et bénéficier de la recréation de niches dans les zones de montagne ? Qu'en est-il exactement des abeilles ? Que deviendrons-nous si elles disparaissaient ? Avec l'élévation des températures, des experts pensent que certains bassins d'alimentation pourraient recevoir plus de précipitations et, de ce fait, augmenter leur masse. Pouvez-vous nous renseigner à ce sujet ?

Jacques MORET

Les modèles dont nous disposons actuellement pour le hêtre prévoient sa disparition totale du territoire français à l'horizon 2100, y compris en montagne. En revanche, il ne fait aucun doute que certaines espèces vont migrer et monter en altitude. Depuis 30 ans, nos données sur le pin sylvestre par exemple, montrent qu'il aurait gagné environ 30 mètres d'altitude. Cependant, cela ne sera possible que pour certaines espèces car toutes ne sont pas tolérantes vis-à-vis du sol, très important pour la potentialité des espèces, du milieu...etc. Du point de vue de la biodiversité, les massifs les plus rapidement touchés seront les Vosges et le Jura. En revanche, dans les Alpes et les Pyrénées, la végétation montera en altitude.

Concernant les abeilles, je ne dispose d'aucune étude scientifique montrant que les menaces pesant sur cette espèce sont dues, aujourd'hui, à des changements climatiques. De nombreuses espèces d'abeilles existent dans le monde et les dangers pesant sur elles sont d'un autre ordre. Je pense, notamment, aux pesticides. Si les populations d'abeilles diminuaient, toutes les espèces nécessitant l'intervention d'insectes pour leur pollinisation rencontreraient de sérieuses difficultés. Darwin l'a dit et a même écrit un livre sur la disparition des abeilles. Nous possédons des études documentées montrant que la disparition de populations d'abeilles des hautes vallées himalayennes a provoqué l'arrêt des fructifications des arbres fruitiers, ce qui a eu des conséquences directes sur les populations.

Marc GILLET

Ces prévisions sont basées sur des modèles. L'INRA en a réalisé un il y a quelques années afin d'étudier l'adaptation de certains types d'arbres face au changement climatique. Il s'agit de ne pas faire totalement confiance à ces modèles car les essences ont sans doute des capacités d'adaptation. Des modèles étrangers étudiant la disparition des espèces prévoient

une disparition de 20 à 30 % des espèces pour un réchauffement de 2 à 3 degrés. Le rapport du GIEC parle même de 60 % des espèces dans les montagnes européennes. Il s'agit de questions complexes que, personnellement, je ne connais pas bien.

Jacques MORET

Je suis tout à fait d'accord. Nous disposons aujourd'hui de modèles simplistes pour lesquels il est difficile de savoir s'ils sont robustes par rapport à ce que nous avons construit. Il ne faudrait pour autant pas que, comme cela avait été le cas pour le réchauffement climatique, l'incertitude scientifique, inhérente à toute recherche, entrave les prises de décisions, en particulier des élus. Nous devons absolument prendre des décisions qui permettent d'envisager le futur par rapport aux éléments que nous avons. Les scientifiques peuvent se tromper et devront toujours affiner leurs prévisions mais des éléments objectifs, sur lesquels on ne peut pas revenir sous prétexte qu'il y a discussion, existent.

Jean-Michel COUVE

Je voudrais revenir sur le sujet des communes touristiques en prenant comme exemple la région Provence-Côte d'Azur, qui m'est familière. Nous avons un certain nombre de contraintes de protection de l'environnement qui sont appliquées de façon relativement rigoureuse, en particulier sur le littoral. Provence-Alpes-Côte d'Azur est la région de France intégrant, par exemple, le plus de zones Natura 2000, soit environ 40 à 50 % d'entre elles. Nous devons appliquer des règles relatives aux réserves naturelles, et les réserves biologiques intégrales vont prochainement être mises en place. Un ensemble de mesures de protection sont donc mises en œuvre, comme la loi Littoral, appliquée, d'ailleurs, de façon quelque peu manichéenne. Les communes touristiques ont cependant besoin, ainsi que le soulignait Christian MANTEI, de créer du développement économique durable. Pour les communes à vocation touristique, la première condition de cette durabilité consiste en la valorisation de l'existant. La valorisation dans l'espace consiste à ne pas vouloir faire plus, mais à tenter de mieux faire avec les moyens et atouts dont nous disposons, et valoriser nos équipements et nos volontés par le biais de l'intercommunalité et le rassemblement de nos énergies. Nous recherchons également une valorisation dans le temps, car nous sommes tous plus ou moins frappés par l'effet de la saisonnalité qui peut être, particulièrement en montagne ou sur le littoral, extrêmement préjudiciable : économie aléatoire et fragile, déstructuration sociale du fait des changements d'activités, incapacité ou grandes difficultés à amortir nos équipements. La valorisation dans le temps, c'est-à-dire l'annualisation des activités touristiques doit être une ardente obligation. Nous devons, sur le littoral méditerranéen, créer une nouvelle saison d'hiver et, dans les stations de sports d'hiver, renforcer la saison d'été. Cela n'est ni subsidiaire ni secondaire mais, au contraire, indispensable, au titre même de la durabilité. J'aimerais avoir votre opinion sur cette vision.

Christian MANTEI

Je ne peux qu'être d'accord avec Jean-Michel COUVE. Des périodes captives, février en montagne et les mois d'été pour l'ensemble du territoire, s'opposent à des périodes intermédiaires, durant lesquelles on constate un développement des courts séjours avec des spéculations sur la météo qui conduisent les clients à réserver à la dernière minute. Il y a là un lien fort entre l'évolution de la réalité du marché et le changement climatique. Notre objectif collectif consiste à développer les périodes intermédiaires et, pour y parvenir, nous devons tenir compte des évolutions climatiques et écologiques car, durant ces périodes, les attentes du

client sont différentes. Nous devons donc créer des destinations à partir d'une offre légèrement modifiée et axée sur l'évènementiel, qui est un élément important, tout en sachant que les prévisions météorologiques jouent un grand rôle.

Jacques MORET

Vous possédez, en particulier en PACA, des espaces de nature exceptionnelle et reconnus comme tels aux niveaux français et européen, ce qui explique la mise en place d'un réseau Natura 2000 très important dans cette région. Il doit également être possible d'en tirer partie d'un point de vue économique. Par exemple, dans les Monts de Cantabrie, en Espagne, la communauté autonome de Cantabrie a su tirer parti de la présence de l'ours, qui est devenu la première ressource touristique de la région, contrairement aux Pyrénées. Je vais à présent être provocateur : le système français de protection de la nature, depuis 40 ans, consiste principalement à protéger des espaces que l'on fige et qui sont considérés comme non urbanisables. Or, nous l'avons vu, du fait du changement climatique, les plantes et les animaux vont migrer ou disparaître. Quelle sera alors l'utilité de ces espaces désormais vides ? De même, en ce qui concerne le littoral, faut-il continuer à dépenser inutilement de l'argent pour acquérir des zones littorales dont nous savons qu'elles sont amenées à être submergées d'ici 50 à 100 ans ? Peut-être devrions-nous réviser, sur l'ensemble du territoire, notre système de protection de la nature et avoir une vision de la nature intégrant les changements climatiques à venir.

De la salle

Je remercie tout d'abord le Secrétaire Général de l'OMT qui a tenu à ce que les départements d'outre-mer soient présents, tout particulièrement la Martinique avec deux communes touristiques : Sainte-Anne et les Trois-Ilets. Nous pratiquons le tourisme durable et, de par notre situation dans la zone littorale et intertropicale, nous sommes confrontés à des risques élevés. Nous avons été touchés, en 2007, par le cyclone Dean et par un tremblement de terre de magnitude élevée et nous sommes situés dans la zone de risques cycloniques et d'inondations. Nous sommes donc, dans la Caraïbe, témoins du changement climatique. Comment les communes touristiques s'adapteront-elles ? Nous disposons d'une boîte à outils, les Agendas 21. En 2001, la ville de Sainte-Anne a réalisé son premier Plan de développement Durable et Solidaire ; en 2002, elle a travaillé sur son Agenda 21 et a mis en place un Plan Climat, avec le Conseil Général et l'ADEME, afin de trouver les moyens de s'adapter à ces risques. Nous devrons également modifier nos modes de consommation et de production.

Eric PRUDHOMME

Voici un très bon exemple des actions que peut entreprendre une commune touristique très exposée, projet auquel nous avons participé. Au-delà du projet en lui-même, sa mise en œuvre s'avère très difficile car elle sous-tend des changements de comportement. Il faut faire comprendre aux visiteurs qu'ils doivent se comporter et être respectueux de l'environnement de façon identique, qu'ils soient en vacances ou chez eux.

Pierre BOUVIER

Monsieur MORET nous dit que, du fait du changement climatique, la biomasse va se déplacer et que des espèces vont évoluer. Or je pense que le climat est une résultante, tout au long de

l'histoire de la Terre, de l'action de la biomasse. N'y a-t-il pas là un espoir de retour à l'équilibre grâce à la réaction du vivant ?

Jacques MORET

Aujourd'hui, le taux d'extinction des espèces est 1 000 fois supérieur au taux normal. Même si les chiffres peuvent être contestés, il s'agit d'une donnée de base. En outre, si des espèces disparaissent, aucune n'apparaît, ce qui entraîne un déficit croissant. Deuxièmement, depuis l'apparition de la vie sur Terre, cinq crises de la biodiversité ont déjà eu lieu, certaines majeures comme la crise du dévonien ou celle ayant entraîné la disparition des dinosaures. Au cours de ces crises, 90 à 99 % des espèces ont disparu, mais sur des dizaines voire des centaines de millions d'années. Cependant, nous ne sommes pas dans le même laps de temps aujourd'hui car nous assistons à d'importantes modifications depuis 100 à 150 ans. Ensuite, les destructions d'espèces du passé ne s'accompagnaient pas de changements importants du milieu. Nous avons actuellement non seulement des changements climatiques qui vont impacter globalement l'ensemble des milieux dans lesquels vivent les espèces mais également des milieux de plus en plus artificialisés et modifiés par l'Homme. Les espèces actuelles rencontreront donc des difficultés croissantes pour s'implanter. La Terre se sortira de ces changements mais pas avec le même nombre d'espèces et d'écosystèmes et, peut-être, un jour, pas avec la présence de l'Homme.

Cédric PHILIBERT

Je crois qu'effectivement le problème majeur concerne les échelles de temps. Des milliards d'années ont été nécessaires pour que les formes de vie primitives forment l'atmosphère actuelle, composée de 18 % d'oxygène et de seulement 0,03 % de dioxyde de carbone. Il s'agit d'un processus qui a été extrêmement lent et qui a été compliqué par d'autres phénomènes comme la dérive des continents, à l'origine de la formation de l'orbite de la Terre et des climats. Nous sommes aujourd'hui confrontés à un phénomène extraordinairement rapide et, même si, ce que j'espère, l'évolution va créer des espèces qui rempliront les vides, je doute que nous puissions revenir à un équilibre ancien en termes de climat.

Marc GILLET

Actuellement, les travaux du GIEC ne concluent pas que la composition chimique de l'atmosphère est, *a priori*, stable. Des études montrent même l'existence de phénomènes amplificateurs de la teneur atmosphérique en CO₂ qui provoqueraient un dérèglement complet de l'atmosphère. Nous devrions poser la question à Claude ALLEGRE ou à ses collègues, mais, à certaines périodes, la composition de l'atmosphère était totalement différente, de même que la vie. Il y a une centaine de millions d'années, on trouvait environ 1 000 ppm de CO₂ dans l'atmosphère, contre 380 aujourd'hui. Depuis, ce CO₂ a été enfoui sous terre à l'époque du Carbonifère pour parvenir à un système relativement stable depuis quelques centaines de milliers d'années.

Philippe CALLOT

Je souhaitais rebondir sur l'idée de Monsieur le Maire concernant la proximité et l'espace, qui me semblent être deux pistes importantes de réflexion. Je considère que le tourisme se compose de quatre formes de capitaux mis à notre disposition : le capital-argent ; le capital

CO₂ (les chiffres annonçant que nous disposons d'un capital de 1,8 tonne de CO₂ par an, nous, Français, en dépensons quatre fois plus) ; le capital-espace et le capital-temps. En ce qui concerne l'espace et le temps, je pense que les villes et les communes ont un rôle à jouer sur le tourisme de proximité et le tourisme lent et doivent trouver le moyen de les mettre en œuvre de façon opérationnelle. Nous devons à nouveau prendre le temps de nous rendre dans les communes touristiques et il faut que les infrastructures de mobilité et de réception soient orientées dans cette perspective qui sera économique en CO₂ et profitable aux citoyens en termes de santé. N'oublions pas que sur site, notre attitude citoyenne disparaît malheureusement quelque peu et je vous renvoie, à ce titre, aux travaux de Boris Martin.

Ma deuxième remarque concerne l'écologie des populations. En tant qu'êtres humains, nous sommes confrontés à ce mouvement du changement climatique et nous devons réapprendre à composer avec. Le Secrétaire général de l'Organisation Mondiale du Tourisme a cité les îles Fidji. Malheureusement, aujourd'hui, aller faire de l'écotourisme en Namibie et au Costa Rica n'a aucun sens si, pour y aller et en revenir, un touriste consomme 3 tonnes de CO₂. Il y a là un dilemme profond entre la survie des pays touristiques en voie de développement, qui ont besoin de cette ressource, et la pertinence écologique de tels déplacements.

Aujourd'hui, nous connaissons une crise qui peut avoir des répercussions sur le niveau de revenus. A l'heure actuelle, entre 35 et 38 % des Français ne partent pas en vacances. Nous devons donc essayer de composer avec les clientèles disponibles pour un tourisme de proximité, économique pour la planète.

Christian MANTEI

Je suis d'accord avec vos propos mais je souhaite tout de même que nous ne culpabilisions pas outre mesure le secteur du tourisme. Il s'agit de relativiser : en matière de transports, l'impact du tourisme et des voyages d'agrément ne compte que pour 5 % des émissions. Par ailleurs, je suis certain que l'état des consciences des professionnels du tourisme, acteurs publics et privés, est, comme le prouve la journée d'aujourd'hui, assez élevé par rapport à d'autres secteurs, tout simplement car nous sommes poussés par le client, qui attend des preuves et souhaite participer au développement durable. Il faut également intégrer l'idée provocatrice que, souvent, l'argent est le meilleur ami de la protection de l'environnement. Là où la pauvreté est présente, aucune protection de l'environnement n'est possible.

Alban PRUVOT

Je souhaiterais faire intervenir le représentant de l'ADEME sur la projection, inquiétante à mes yeux, du nucléaire, à l'horizon 2050.

Eric PRUDHOMME

Je préfère laisser la parole à Monsieur Philibert car nous sommes assez peu compétents en matière de nucléaire.

Cédric PHILIBERT

Nous sommes dans un scénario tendanciel dans lequel le nucléaire ne disparaît pas, où les constructions équilibreront les mises au rebut de vieilles centrales, le nucléaire produisant 15 à 16 % de l'électricité dans le monde. Dans les scénarios de forte réduction des émissions

(division par deux), la part du nucléaire est plus importante et cette énergie représente 6 % du montant des réductions d'émissions, ce qui porte sa contribution au mix électrique de 16 à 22 % environ. Parallèlement, dans ce cas de figure, les énergies renouvelables sont en forte hausse : l'éolien passe de moins de 1 % à 12 % ; le solaire photovoltaïque passe de 1 % à 7 % ; le solaire thermodynamique à concentration passe de 1 % à 7 % ; le solaire destiné à l'eau chaude ou à la chaleur de process passe de 0,5 à 6 ou 7 %. Parallèlement, nous espérons, même si nous ne le constatons pas pour l'instant, une augmentation de la capture et du stockage du CO₂ sans lesquels davantage d'énergie nucléaire sera nécessaire afin de réduire les émissions dans le cadre d'efforts importants sur les énergies renouvelables et les économies d'énergie. Certaines personnes soutiennent qu'il est possible de sortir du nucléaire tout en supprimant les émissions de gaz à effet de serre. Avec l'échéance qui est la nôtre, d'environ 40 ans, j'ignore comment cela serait possible. On peut faire le choix d'éliminer le nucléaire au détriment du changement climatique mais, dans ce cas, il faut avoir le courage de poser les choses ainsi.

Alban PRUVOT

Si on multiplie le nucléaire par quatre ou cinq à l'horizon 2050, que fait-on, dans cette projection un peu horizontale, des déchets nucléaires ?

Cédric PHILIBERT

Je ne connais pas d'énergie ne présentant aucun risque ou inconvénient. Il faudrait faire le calcul en valeur absolue mais, alors que, dans ce scénario, nous multiplions, le nucléaire par 2 ou 3, nous multiplions dans le même temps le photovoltaïque par 50 ou 100, l'éolien par 50, etc. Toutes ces hypothèses induisent des coûts d'investissement élevés, des conséquences environnementales, esthétiques, sur les espèces, à accepter. Le seul moyen serait de supprimer toute énergie.

De la salle

En tant qu'élu bénévole de base, comme beaucoup de personnes dans cette salle, je m'interroge. Comment trouve-t-on de l'argent, dans ma région, pour construire un aérodrome alors qu'il y en a déjà quatre dans un rayon de 100 kilomètres ou une autoroute gratuite tandis qu'il est difficile de trouver les ressources pour mettre en place une ligne SNCF rapide reliant ma région à Paris ? Les personnes de la tribune pourraient-elles, chacune, me donner deux idées simples et pragmatiques qui mettraient en pratique des idées constructives pour le développement durable et pourraient être mises en œuvre rapidement ?

Cédric PHILIBERT

En ce qui me concerne, je pars, presque toujours, en vacances en utilisant le train et non l'avion ou la voiture.

Eric PRUDHOMME

Aujourd'hui, des documents de planification tels que les SCOD existent et sont réalisés au niveau des territoires afin de déterminer quels sont les aménagements à implanter : voies ferrées, autoroutes ou aéroports. Ces outils ont leurs limites mais sont une réalité et les élus peuvent participer aux instances de décision. En ce qui concerne une action concrète, pour ma

part, lorsque je me trouve sur mon lieu de vacances, je me comporte de la même façon que lorsque je suis chez moi : même si je m'y suis rendu en voiture, j'effectue mes déplacements sur place à vélo, je trie mes déchets, je suis attentif, même en location, à ma consommation d'énergie. Je pense qu'il faut avoir un comportement vertueux en vacances comme à la maison.

Marc GILLET

Une idée simple, sur l'autoroute, consiste à réduire sa vitesse de 130 à 120 kilomètres par heure, ce qui permet de gagner 15 à 20 % en consommation d'essence et autant de CO₂ dans l'air.

Jacques MORET

Je pense que nous devons tenter de responsabiliser les personnes individuellement par rapport à leur impact sur l'environnement. On parle beaucoup du niveau global et des décisions prises par la collectivité mais les individus, s'ils savent qu'ils polluent, n'ont aucune idée de leur impact réel sur l'environnement. Je pense que le développement de cette information participerait au changement des mentalités qui, à mon avis, est aussi important que les décisions collectives prises.

Christian MANTEI

Il faut éviter de prescrire au client ses destinations car le dirigisme ne fonctionne pas. En revanche, il faut créer du désir et faire en sorte, par ce biais, que les individus ne partent pas tous au même moment au même endroit. Pour cela, il faut ré-enchanter un certain nombre de destinations.

Teddy FOLLENFANT

Nous avons beaucoup parlé des éco-citoyens fréquentant vos stations. Certaines communes font-elles l'effort d'informer le citoyen arrivant sur son lieu de vacances ? Je l'ai rarement observé, même si certains hôtels commencent à diffuser de la documentation à ce sujet. Pouvez-vous nous donner un ou deux exemples ?

Christian MANTEI

Les exemples sont nombreux. J'éviterais les exemples corses, multiples mais souvent radicaux. Je ne donnerai pas de noms mais je sais que des stations de montagne et du littoral, mais aussi de campagne, prennent soin d'associer le visiteur et d'en faire un co-acteur d'une certaine forme de développement, par l'information. L'association par exemple des enfants, par la dimension ludique, est essentielle puisqu'elle permet d'amener les parents à être plus responsables. Il s'agit d'une vraie prestation novatrice basée sur un meilleur échange et qui fait du visiteur et de la famille visiteuse un acteur du développement.

Cédric PHILIBERT

Je ne conteste pas le chiffre donné pour la part du tourisme dans les émissions causées par les transports. En revanche, je doute fort que le tourisme ne représente que 5 % des émissions liées au transport aérien. Il s'agit qui plus est d'un secteur en forte croissance, plus rapide que le PIB, ayant non seulement des effets directs sur le climat en termes d'émissions de CO₂

mais également des effets indirects dans l'émission, en haute atmosphère, d'un ensemble d'autres polluants. Le GIEC considère que l'effet sur le changement climatique de ce secteur atteint entre deux et quatre fois son effet direct en termes de CO₂. Je pense qu'il est temps de prendre des mesures afin d'enrayer cette progression insoutenable : un taux de croissance de 7 % durant dix ans signifie, je vous le rappelle, une multiplication par mille. L'Union Européenne propose d'intégrer les émissions du transport aérien international dans le système d'échange de permis d'émission ce qui conduirait à inclure, dans le prix du billet, non seulement le coût du carburant mais aussi une participation pour la tonne de CO₂ émise. Cela me semble être un juste milieu entre le décret obligatoire et le simple appel à la conscience individuelle car il s'agit de permettre aux individus de prendre l'avion dans la mesure où, en contrepartie, ils assumeront le coût induit pour la collectivité. Tôt ou tard, du fait de l'élasticité économique, cela aura des effets de contraction éventuelle de la demande et peut-être est-il temps de revenir en arrière et de réaliser des séjours plus longs et moins fréquents, induisant moins de transport. Cela aura peut-être également des effets de report sur d'autres modes de transport. J'espère que le réseau de trains à grande vitesse poursuivra son développement en Europe et sur d'autres continents car il représente une alternative au transport aérien et, dans certains cas, à l'utilisation de la voiture individuelle.

Conclusion de la matinée

Hervé NOVELLI

Secrétaire d'Etat chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme et des services

Mesdames, Messieurs, je vais conclure des travaux auxquels je n'ai malheureusement pas assisté, ce qui est toujours un peu frustrant. Heureusement, mes collaborateurs m'ont tenu informé des sujets abordés et des problèmes, que nous connaissons tous, liés au changement climatique. Je quitte à l'instant une réunion à l'Assemblée Nationale au cours de laquelle le Ministre Jean-Louis BORLOO nous a parlé de cette « troisième révolution ». Cependant, je vais à présent vous parler de ce qui constitue, pour partie, le fondement de mes attributions ministérielles à savoir le tourisme, son développement et aussi les potentialités qu'il recèle pour notre pays en matière de création de richesses, d'emplois et, spécifiquement dans les communes touristiques, les stations classées et les stations de montagne.

Je suis très heureux d'intervenir ici et je voudrais, cela me serait reproché avec raison dans le cas contraire, saluer le Président BLANC-TAILLEUR et le nouveau Président Marc FRANCINA. Nous le connaissons depuis longtemps car il travaille depuis des années sur ces sujets et a participé à toutes les interventions traitant des problèmes des communes touristiques et des stations classées à l'Assemblée Nationale. Je suis vraiment très heureux que tu accèdes aujourd'hui, mon cher Marc, à ces responsabilités. Ces rencontres interviennent à un moment important car le décret tant attendu, Monsieur le Directeur du Tourisme le sait bien lui qui a déployé tous ses efforts à ce sujet, est enfin paru au début du mois de septembre. Il est maintenant important de tirer les conséquences de ce texte, qui va simplifier, je le crois, notre classement, rendu beaucoup plus lisible et visible pour les touristes, en matière de stations classées et de communes touristiques. L'adaptation de notre offre à la demande touristique est primordiale. Le constat d'une offre française insuffisamment adaptée, pour aujourd'hui et pour demain, nous a réunis lors des Assises du Tourisme qui se sont tenues au mois de juin dernier. Je salue ici Jean-Michel COUVE, Philippe AUGIER et Daniel FASQUELLE, Maires engagés et parlementaires pour certains, qui nous ont accompagnés dans cette réflexion sur l'offre touristique française. Cette offre doit être adaptée afin de relever le défi d'une demande touristique elle-même en pleine évolution et ce avec une rapidité que nous n'avons pas connue par le passé.

Je voudrais citer deux exemples de cette évolution de la demande touristique. Le premier concerne l'évolution liée au vieillissement de la population, spécifiquement européenne, bien que ce soit un mouvement biologique lié aux progrès de la santé. Ce vieillissement induit la naissance et l'émergence d'une clientèle senior ayant pour caractéristique d'avoir pratiquement les mêmes habitudes touristiques qu'une clientèle plus jeune. Il s'agit d'un changement fort et d'autant plus important que cette clientèle touristique senior constitue notre clientèle traditionnelle car elle émane des pays qui nous sont les plus proches. Une autre évolution que nous devons gérer concerne, au contraire, la clientèle émergente des pays du même nom, qui bénéficie aujourd'hui d'une importante croissance du pouvoir d'achat et qui vont donc développer la fréquentation touristique de leurs ressortissants. Face à ces changements, notre offre apparaît insuffisamment adaptée et doit être globalement rénovée dans le sens d'une élévation de la qualité, maître-mot que nous devons absolument avoir en tête. L'accueil, tout d'abord, doit être de qualité. L'accueil ne concerne pas seulement les

établissements touristiques mais réside, en premier lieu, pour les clientèles étrangères dans la qualité des dessertes aériennes, la facilité d'obtention des visas touristiques, les facilités douanières, les accueils liés à un personnel qualifié, formé et abondant ou en tout cas suffisant, ce qui n'est pas toujours le cas dans le secteur du tourisme, par exemple. Nous devons ensuite améliorer la qualité de notre hébergement, ce qui sous-tend toute la réforme de la classification hôtelière que j'ai annoncée et que nous engagerons au 1^{er} janvier de l'année 2009. Nous devons également relever le défi du marketing de l'offre, c'est-à-dire la promotion de l'offre touristique française. La France, même si nous avons perdu des parts de marché, notamment en termes de recettes, est la première destination touristique. Or nous n'avions pas, jusqu'ici, de marque qui donnait rendez-vous en France aux touristes du monde entier. C'est aujourd'hui chose faite. La France dans son ensemble va faire l'objet d'une campagne de promotion mondiale en tant que destination. L'intérêt consiste à ce que cette marque soit appropriée par l'ensemble des acteurs touristiques, régions, départements et communes. Le maître-mot de qualité doit nous guider et vous guider. Depuis juin 2005, la politique nationale d'amélioration de l'offre, qui se traduit par la mise en place du plan Qualité Tourisme, permet que cette marque réalise de réels progrès en termes de pénétration dans l'offre touristique française et constitue une référence de qualité pour les touristes. Il est important que la marque Qualité Tourisme puisse se développer dans de bonnes conditions. Des dispositifs similaires existent dans un certain nombre de pays selon la même problématique de valorisation par une démarche de qualité. Cette marque doit être développée. Elle comptait, en 2008, vingt réseaux nationaux, six régions ont fait reconnaître leur démarche qualité et plus de 4 000 établissements arborent la marque Qualité Tourisme.

Un mot à présent concernant la réforme du classement hôtelier que j'ai annoncée et qu'il est important de mettre en œuvre assez rapidement. Nous allons créer un nouveau classement, allant de une à cinq étoiles, qui sera engagé dès le début de l'année 2009. Il s'agira d'un classement volontaire proposé par les organismes certifiés qui auront été agréés par ODIT France, dont je salue ici le Directeur général. Ces organismes visiteront ensuite les hôtels sur la base de critères largement élaborés par les professionnels de l'hôtellerie. Ces critères seront croisés avec les attentes de la clientèle et le référentiel qui permettra d'engager cette classification sera publié à la fin de l'année. Nous pourrons donc ensuite démarrer ce nouveau classement qui devrait se terminer fin 2011-début 2012. Bien entendu, cette démarche de qualité nécessitera des efforts de rénovation du parc hôtelier français. Sur les 18 000 hôtels aujourd'hui classés, 15 000 doivent être rénovés en tout ou partie, ce qui représente un enjeu de dix milliards d'euros. La Caisse des Dépôts et Consignations et Oséo vont accompagner la démarche de rénovation hôtelière, ce qui est emblématique de notre volonté de nous conformer aux meilleurs standards internationaux. Le retour des établissements financiers dans le secteur du tourisme, ces organismes m'ayant donné leur accord pour développer leur investissement, participera à l'activité économique.

Je souhaiterais dire quelques mots de trois éléments qui vont être intégrés dans le projet de loi de développement de l'activité touristique que j'aurai l'honneur de présenter au Conseil des Ministres avant la fin de l'année. Ce projet de loi Tourisme contiendra un certain nombre de dispositions incluant notamment, malgré un contexte budgétaire contraint, une volonté de réforme de l'ensemble de l'appareil d'hébergement touristique dans les stations de montagne ou les stations littorales. Nous sommes confrontés, ainsi que vous le savez, au problème de la rénovation de ces résidences tourisme dont certaines ont vieilli, qui présentent un taux de rotation très lent et dont, pour certaines, l'intérêt pour la rénovation reste faible. Je travaille sur ce sujet en collaboration avec différentes personnalités, les associations d'élus de la

montagne et d'autres. Le projet de loi présentera un développement sur cette question. En outre, un titre entier sera consacré au tourisme social car les chiffres français, en la matière, sont à la fois intéressants et insuffisants. L'Agence Nationale des Chèques-Vacances, où je me rends cet après-midi pour présider à l'élection et à l'installation du nouveau Président, a fait un travail remarquable puisqu'aujourd'hui trois millions de salariés peuvent partir en vacances avec le soutien des chèques-vacances. Cependant, sur ces trois millions de salariés, seuls 22 000 travaillent pour des entreprises de moins de 50 salariés. L'enjeu de la seconde phase du tourisme social consiste donc à la fois à permettre une accélération de la diffusion de ces chèques-vacances dans les entreprises de moins de 50 salariés mais aussi à faire en sorte que, grâce aux rentrées financières supplémentaires, nous puissions actualiser et accompagner les nouvelles formes que peut prendre le tourisme social dans ce pays, qui ont parfois peu à voir avec les appétences des Français dans les années 60. Je souhaite aborder cet enjeu important dès l'année 2009 mais nous réformerons les procédures d'attribution des chèques-vacances dans le projet de loi de tourisme que j'aurai l'honneur de déposer.

La réforme du classement des communes touristiques et stations classées a déjà été abordé par le Président Francina. Je vais donc me limiter au décret du 2 septembre dernier et en définir la matière principale. Tout d'abord, nous devions rédiger ce décret, non parce qu'il figurait dans la loi de 2006 mais parce que cela était indispensable. L'enchevêtrement constaté, notamment pour les stations classées, pouvait prêter à sourire. On dénombrait six types de stations classées mais j'ignorais que chacun d'entre eux était soumis à des procédures différentes dont certaines étaient diligentées par le Ministère de la Santé et pouvaient durer, dans certains cas, dix ou quinze ans. La parution de ce décret, qui va devenir la référence, simplifiée, en la matière, me semblait donc essentielle. Pour devenir ou demeurer commune touristique, la commune ou le groupement intercommunal devront avoir une capacité d'hébergement de tourisme, un office du tourisme classé et proposer des animations. La plupart des stations classées actuelles devraient donc pouvoir se reclasser demain moyennant une montée en gamme pour certaines d'entre elles. Les critères auxquels devra répondre la commune touristique pour obtenir son classement sont ceux que le touriste attend en matière de transport, loisir, environnement et qualité de l'accueil. La grande différence du nouveau système réside dans la durée limitée du classement d'une commune. La dénomination vaudra pour cinq ans et le classement pour douze ans. Le classement hôtelier va également s'acheminer vers une classification renouvelable et périodique afin de prendre en compte les évolutions de la qualité et des besoins de la clientèle. Pour leur première dénomination selon la nouvelle procédure, les communes touristiques actuelles bénéficieront d'une procédure allégée et n'auront pas à fournir la preuve qu'elles remplissent effectivement les critères demandés. Cela leur permettra de se mettre éventuellement à niveau dans les cinq ans à venir. La procédure de classement en station a elle aussi été grandement simplifiée et surtout déconcentrée. Le préfet analysera désormais le dossier et proposera une décision au Ministre chargé du Tourisme. L'ensemble du volet national antérieur qui impliquait de solliciter l'avis de différentes instances, comités locaux et nationaux, et l'examen par le Conseil National du Tourisme et par le Conseil d'Etat, a été supprimé. Les classements actuels seront élaborés selon trois vagues de caducité, sauf si le classement selon la nouvelle procédure a été obtenu entre temps.

J'ai déjà pu relever, notamment suite à notre rencontre, Monsieur le Président Francina, les contraintes imposées par la nouvelle formule pour les classements obtenus avant 1924, qui deviennent caducs à compter du 1^{er} janvier 2010 et nécessitent donc que les collectivités se soient mises en conformité avec le nouveau classement avant cette date. Je suis très attentif à

vos remarques à ce propos et, sur ce point précis, relevant du législatif, j'ai demandé à mes services d'étudier un report de l'échéance au 1^{er} avril 2012 ce qui sera de nature à vous sécuriser et vous rassurer. Ces efforts de lecture améliorée de vos territoires, à destination des touristes français et étrangers, me paraissent ainsi facilités et simplifiés et je pense qu'il s'agit d'un champ important de développement de l'offre touristique française et de vos communes et stations en particulier.

Mesdames et Messieurs, peut-être vous en ai-je dis trop mais je voudrais conclure sur un point. La situation économique, et notamment financière, est délicate et je ne me livrerai pas ici à une exégèse des raisons de la crise financière que nous subissons au plan international et qui aura, et a déjà, des répercussions sur notre système financier mais aussi sur l'activité économique au sein de laquelle le tourisme. Ce dernier représente 6,5 % du PIB français et nous avons l'intention d'en rehausser le poids dans l'activité de notre pays. Face à ces réalités économiques lourdes, difficiles et dans lesquelles nous allons nous mouvoir durant des mois et peut-être des années, nous pouvons et nous devons nous adapter. Nous devons adapter notre offre touristique afin de pouvoir profiter à plein du développement qui interviendra le moment venu et de la fréquentation touristique qui, selon les projections mondiales de l'Organisation Mondiale du Tourisme, dont je salue le Secrétaire général, va connaître une importante croissance à l'horizon de 2020. Ensemble, nous devons adapter notre offre et la tirer toujours davantage vers la qualité pour en bénéficier en temps voulu. La pire des solutions serait de ne rien faire et d'attendre la fin de ces turbulences. La situation sera positive demain si, entre temps, nous savons réaliser notre adaptation. On a souvent tendance à aller chercher très loin les potentiels de croissance qui sont cachés dans notre territoire. Je suis convaincu qu'un de nos plus importants potentiels de croissance réside dans l'activité touristique, des professionnels du tourisme, des collectivités territoriales qui les soutiennent, des pouvoirs publics qui vont faciliter cette adaptation. Nous devons nous mettre au travail aujourd'hui afin de retirer le meilleur parti de ces actions, au moment d'une relance de l'activité économique et donc touristique, les deux étant liées.

Je vous souhaite une bonne continuation de vos travaux à l'occasion de ces troisièmes rencontres. Bonne journée à toutes et à tous.

Marc FRANCINA
Président de l'Association Nationale des Maires des Stations Classées et des Communes Touristiques (ANMSCCT)

Nous pouvons remercier notre Ministre du Tourisme d'avoir pris de son temps pour venir nous tracer les grandes lignes de la réforme. Tu sais, mon cher Hervé, que je serai toujours là pour aiguillonner ton talent au sujet des stations classées, des stations de montagne et des stations du littoral car nous avons besoin d'un Ministre du Tourisme qui nous soutienne, d'autant que nous sommes peu de députés, 45 à 47, à défendre le tourisme à l'Assemblée Nationale, étant considérés comme des nantis. Sache que nous ne sommes pas nantis, que nous avons besoin de toi et que nous avons besoin que l'économie des communes touristiques fonctionne.